



IEL EXPLOITATION 64

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

### PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL DU CAMP D'AUCALEUC

COMMUNE D'AUCALEUC (22003)

COTES-D'ARMOR (22)

Décembre 2022

Expertise forestière réalisée par



**SYLVA**  
*expertise*

Cabinet d'Expertise Forestière et Environnementale  
**Laurent LE MERCIER** Expert Forestier et Arboricole  
**Christophe LUCO** Expert Forestier

15 Roz Avel - BP 43 - 22110 ROSTRENEN  
02 96 29 39 29 - [contact@sylvaexpertise.fr](mailto:contact@sylvaexpertise.fr)



## Sommaire

1. Préambule .....	3
2. Cadre réglementaire .....	4
3. Présentation du demandeur .....	5
4. Emplacement du projet.....	6
5. Description du projet .....	10
6. Identification et évaluation des surfaces à défricher .....	12
7. Impacts du défrichement .....	15
8. Mesures .....	20
9. Conclusion .....	34
10. Annexes – Pièces justificatives .....	35



## 1. PREAMBULE

### CONTEXTE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

La société IEL Exploitation 64 souhaite implanter une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Auceleuc (22 100)

Le site d'étude du Camp d'Auceleuc est localisé à environ 48 km à l'Est de Saint-Brieuc et à environ 49 km au Nord de Rennes. Il se situe sur la commune d'Auceleuc, dans le département des Côtes-d'Armor, en région Bretagne, au sein de Dinan Agglomération. L'emprise du projet correspond à un ancien camp militaire, non occupé depuis le début des années 2000. Ce site a ensuite été envisagé propice à l'accueil d'un terrain de golf, projet avorté. Malgré cela, des aménagements ont déjà eu lieu, principalement en terrassement et infrastructures, de nature à modifier partiellement l'état des sols, et celui des formations végétales. Depuis 2016, aucun projet n'est porté sur le site d'étude.

Deux particularités sont identifiées sur le site, le caractère humide à très humide des stations (bien localisées et évitables) et la nature de l'état boisé, d'origine naturelle et de faible qualité le plus souvent, s'étant développé en raison d'une déprise agricole puis d'une affectation aux manœuvres militaires et aujourd'hui sans gestion.

Le site n'est actuellement pas géré et ne fait pas l'objet d'un Plan Simple de Gestion (PSG). La société IEL Exploitation 64 a missionné le cabinet Sylva Expertise pour la réalisation d'une expertise forestière permettant de définir l'état boisé du site et d'évaluer la surface de défrichement nécessaire à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. La présente demande d'autorisation de défrichement s'appuie ainsi sur cette étude.

IEL Exploitation 64 sollicite une autorisation de défrichement, portant sur une surface de 11.4 ha, au sens de l'article L 341-1 du Code Forestier.

Le présent dossier comporte les éléments techniques conformément aux termes de l'article R 341-1 du Code Forestier.



## 2. CADRE REGLEMENTAIRE

### CODE FORESTIER

Selon l'article L. 341-1 du Code Forestier, un défrichement est considéré comme « toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ». L'état boisé est une constatation de fait et non de droit, ce ne sont pas les différents classements (cadastre ou documents d'urbanisme) qui l'établissent.

Au regard de cette réglementation, suite à l'expertise menée par le cabinet Sylva Expertise, la surface boisée sollicitée par la présente demande d'autorisation de défrichement est de 11,4 ha.

L'autorisation de défrichement qui pourrait être apportée par l'autorité préfectorale sera assortie de mesures compensatoires, proposées au titre du chapitre IV.

### CODE DE L'URBANISME

La commune d'Auceleuc dispose du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) de Dinan Agglomération.

L'emprise au sol du projet se situe en dehors d'un Espace Boisé Classé ainsi le défrichement y est autorisé.

Les parcelles étudiées se trouvent en zone 2AUt relatif aux « Zones à urbaniser à long terme à vocation touristique ». Le projet devra entrer en conformité avec le PLUiH de Dinan Agglomération. A cet égard, une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUiH est en cours. Le lancement de cette procédure ayant été voté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 24 octobre 2022.

### AUTRES

Le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité précise que les centrales solaires dont la puissance crête est supérieure à 250

kilowatts sont soumises à un permis de construire. Le présent projet, d'une puissance supérieure à 250kWc, est soumis à une demande de permis de construire.

L'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement fixe les seuils à partir desquels les catégories de projets sont soumises à évaluation environnementale de façon systématique ou à l'issue de la procédure de l'examen au cas par cas.

Le projet de parc photovoltaïque d'Auceleuc relève de la catégorie de projets n°30 et est d'une puissance supérieure à 250kWc. A cet égard, le projet est soumis à une demande de permis de construire ainsi qu'à la réalisation d'une évaluation environnementale.

L'article R.414-19 du Code de l'Environnement précise que les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre des articles R.122-2 et R.122-3, doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L.414-4.

Aucun zonage réglementaire n'est présent au sein de l'aire d'étude éloignée. Le site Natura 2000 le plus proche (la ZSC « Estuaire de la Rance ») se situe à 5,2 km à l'Est. L'agglomération de Dinan est intercalée entre le site du projet et l'extrémité la plus proche de ce site Natura 2000. Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur ce site, ni sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à sa désignation.



## 3. PRESENTATION DU DEMANDEUR

### LA SOCIETE IEL

Située à Saint Briec, Initiatives & Energies Locales (IEL) est une société française indépendante spécialisée dans le développement, l'installation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. De la recherche de sites à la construction et à la mise en service, IEL réalise toutes les étapes liées à un projet d'énergies renouvelables grâce à ses 3 filiales : IEL Développement, IEL Etudes & Installations et IEL Exploitation.



**Figure 1 : Les différentes filiales du groupe IEL**

Fondée en 2004, Initiatives & Energies Locales a travaillé dès sa création au développement de projets éoliens dans le grand Ouest de la France. Notre société bénéficie d'une expertise reconnue dans ce domaine puisqu'à ce jour, 155 MW de permis de construire nous ont été délivrés par les différentes préfectures. Depuis l'été 2007, 20 parcs que nous avons développés sont en exploitation et plus de 100 MW sont en cours de développement. Concernant les projets de centrales solaires au sol, près de 73 MWc de centrales solaires au sol sont en service, soit 13 parcs photovoltaïques au sol. De plus, 5 MWc sont prêts à être construits, et plus de 150 MWc sont en cours de développement.

Comme les implantations d'éoliennes, les projets de centrales solaires au sol sont des projets de grande envergure dont les impacts sur leur environnement doivent être soigneusement étudiés. La démarche d'IEL a toujours été de mener à bien les projets de centrales solaires et éoliennes dans un contexte de transparence et de concertation, avec les riverains, les collectivités locales et les

services de l'Etat. Dans le cadre du projet du Camp d'Aucaleuc, un Comité de Pilotage (COPI) regroupant la Mairie d'Aucaleuc, Dinan Agglomération et les Services de l'Etat (DDTM 22 et Sous-Préfet de Dinan) a été mis en place afin de co-construire le projet.

Afin de bien mener des projets de qualité, IEL s'appuie sur un réseau de prestataires experts notamment dans les domaines de l'étude de l'eau, du paysage et de l'environnement.

IEL s'inscrit par ailleurs dans une démarche de développement local en associant les entreprises départementales ou régionales à la réalisation du chantier (VRD, génie civil, génie électrique) mais aussi en recherchant à sous-traiter la construction de certaines pièces de la centrale dans l'ouest de la France.

### LA SOCIETE DE PROJET



IEL Exploitation 64 est une filiale du groupe IEL qui a été créée pour le projet photovoltaïque au sol d'Aucaleuc.

IEL Exploitation 64, demanderesse du permis de construire, sera l'exploitant de la centrale photovoltaïque.

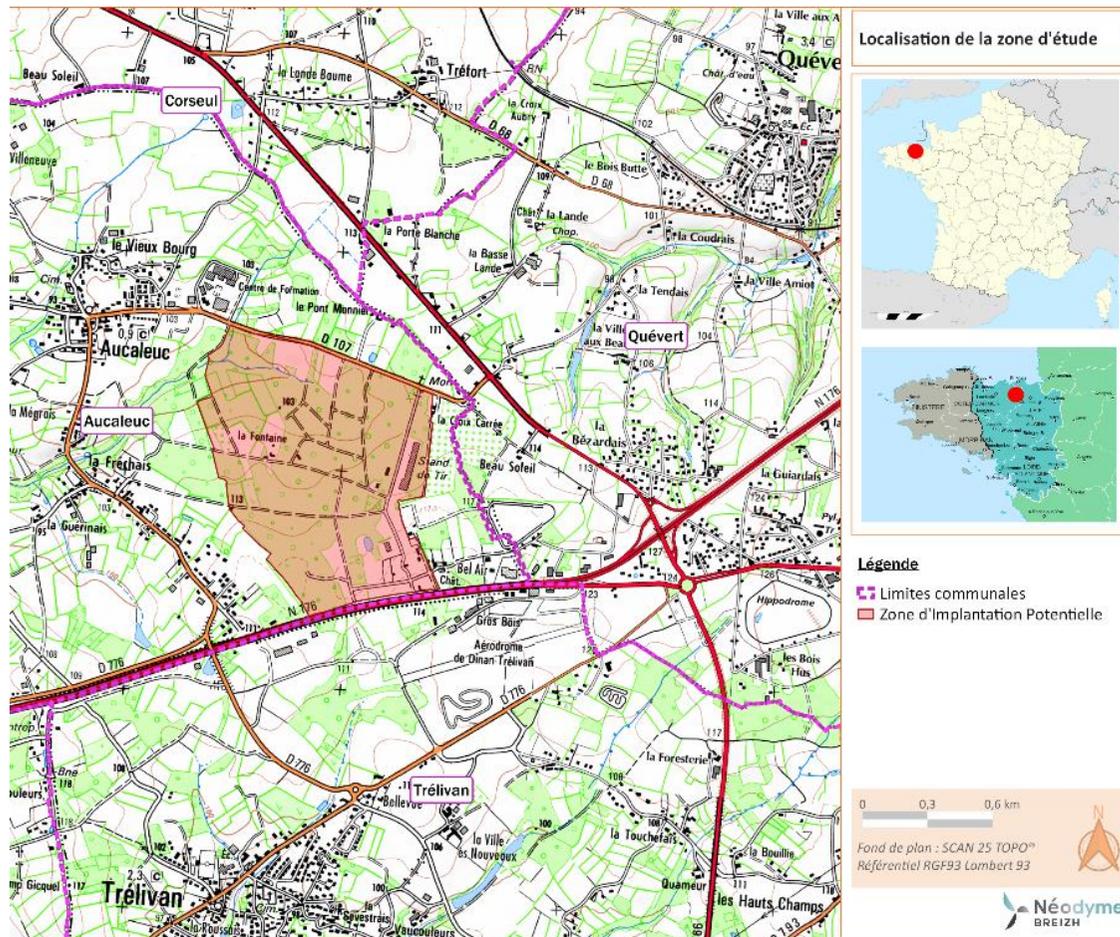


## 4. EMLACEMENT DU PROJET

### LOCALISATION DU PROJET

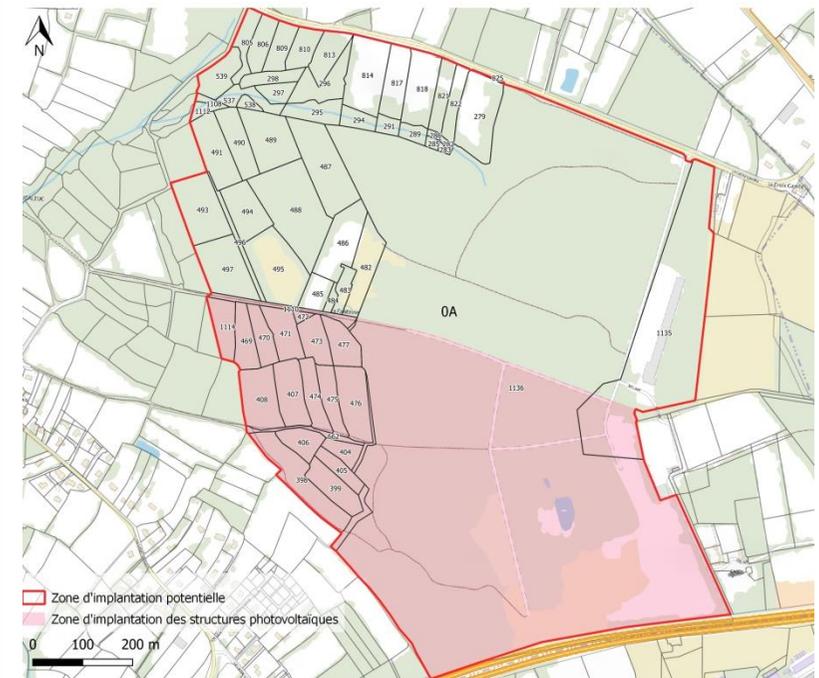
Le site d'étude, sur l'ancien camp militaire d'Aucaleuc représente une superficie de 98,9 ha. Localisé à l'est de la commune, le terrain est entouré, au nord par la RD 107, à l'est par l'écoparc de Bel Air, au sud par la N 176 et à l'Ouest par le quartier de La Fréchais.

La carte suivante précise la localisation d'implantation du projet de valorisation du Camp d'Aucaleuc porté par IEL Exploitation 64 et comportant notamment une centrale photovoltaïque au sol sur la moitié sud du Camp.



### Localisation de la ZIP à trois échelles différentes : communale, départementale et nationale

Sur les 98,9 ha du terrain, la centrale photovoltaïque est projetée sur la moitié sud du camp pour une surface effective de 28 ha :





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## EVOLUTION DU SITE

A travers plusieurs photos aériennes prises à différentes époques, nous pouvons constater l'évolution constante et importante du site depuis 1950, époque où le camp militaire était en activité jusqu'à aujourd'hui, où le site est à l'état d'abandon depuis que les travaux entrepris pour la création du golf et d'un hôtel de luxe ont été interrompus.

Ces photos nous montrent que le site, initialement bocager, composé de multiples parcelles agricoles s'est progressivement refermé par l'enfrichement, puis par la colonisation d'essence forestière, notamment le bouleau, le chêne et le châtaignier, puis sera partiellement défriché pour le besoin d'un projet de golf aujourd'hui abandonné.

**1950**



**1974**



**1986**



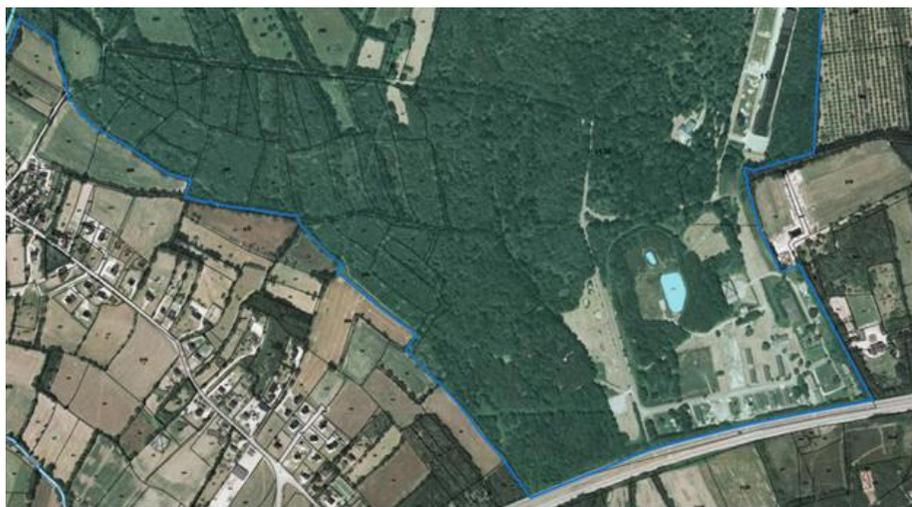


# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

1993



2002



2018



## ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DES PEUPEMENTS FORESTIERS

À la suite de relevés sur le terrain de Sylva Expertise, nous identifions plusieurs peuplements forestiers en lien avec la classification du SRGS (Schéma régional de gestion sylvicole) ainsi que les zones non boisées que nous transposons sur la carte des peuplements ci-après.

Le calcul des surfaces nous donne le résultat suivant :

Classification SRGS	Peuplements	Surface			
Formations ouvertes	zones non boisées, remblai, prairie, étang, lande d'ajonc, zones défrichées par le projet de golf	22,48 ha		Peuplement de moins de 30 ans	25,82 ha
Peuplement spontané à feuillus dominants	Moins de 30 ans - Bouleau, tremble, saule, chêne	3,34 ha	18,19 ha		
	Plus de 30 ans - Bouleau, tremble, chêne	14,33 ha			
	Plus de 30 ans - chêne exclusivement	0,52 ha			
Mélange Futaie feuillue / Taillis	Ancienne haie bocagère sur talus	3,07 ha	23,05 ha	Peuplement de plus de 30 ans	19,70 ha
Taillis	Jeune taillis de châtaignier	1,39 ha			
Futaie résineuse	Alignement de cyprès	0,39 ha			
		45,53 ha			



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement



Mission IEL  
Site de AUCALEUC(22)

## Typologie des peuplements

### Légende

#### Parcelles cadastrales

- <toutes les autres valeurs>
- Piste
- Zone non boisée
- Etang
- Jeune peuplement spontané à feuillus dominants - Moins de 30 ans - Bouleau, tremble, saule, chêne
- Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne
- Peuplement spontané de chêne
- Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
- Jeune taillis de châtaignier
- Futaie résineuse - Alignement de Cyprés
- Alignement de cyprés - L = 390 m
- Ancienne haie bocagère sur talus (2 874 m)
- Vieux chênes épars
- Zone dégradée - Chablis, volis, faible couvert

Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics,



Date: 14/02/2022

Cabinet SYLVA EXPERTISE - 15 Roz Avel - 22110 ROSTRENN - Tel : 02 98 29 30 29  
Mail : contact@sylvaexpertise.fr - Site : www.sylvaexpertise.fr

1:3 500



## 5. DESCRIPTION DU PROJET

### NATURE DE L'ACTIVITE

Au sens du l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie du soleil sont définis comme **un dispositif mécanique destiné à convertir l'énergie du soleil en électricité**, composé des principaux éléments suivants : des panneaux photovoltaïques, des onduleurs, des postes de transformation et un ou plusieurs postes de livraison.

Ainsi, l'objet du présent projet est l'exploitation d'un parc photovoltaïque du Camp d'Aucaleuc permettant de produire de l'électricité qui sera injectée sur le réseau public d'électricité.

Le projet photovoltaïque au sol du Camp d'Aucaleuc est composé d'environ 50 000 panneaux photovoltaïques, de 100 onduleurs, de 12 postes de transformation et de 2 postes de livraison.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire avec étude d'impact sur l'environnement et la santé (cf. annexe 7). Dans le cadre de l'étude du projet, plusieurs scénarios ont été envisagés pour in fine retenir l'implantation la mieux adaptée à son environnement.

### CARACTERISTIQUES DU PROJET

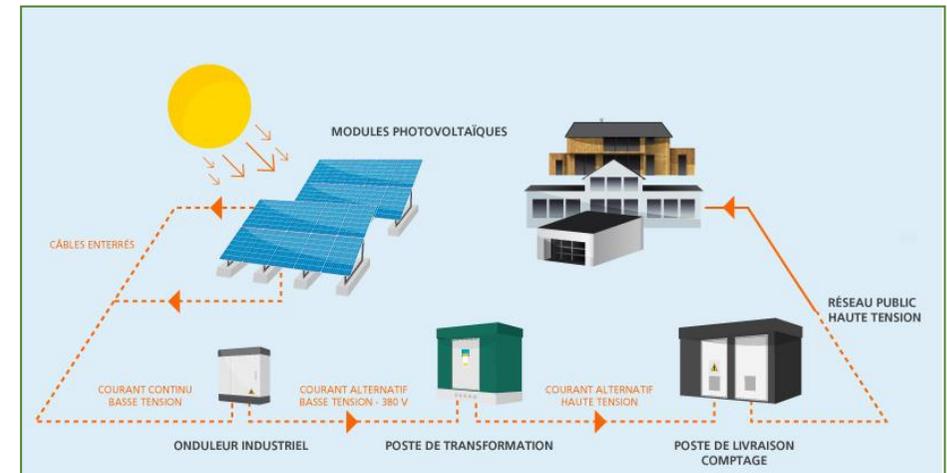
Après application de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) suite aux études de terrain et les échanges lors du Comité de Pilotage (COPI), le projet d'implantation photovoltaïque retenu a les caractéristiques suivantes :

- Superficie du Camp d'Aucaleuc : 98,9 ha
- Zone dédiée au projet (clôturée) : 41 ha
- Surface d'implantation du projet photovoltaïque : 28 ha
- Nombre de panneaux photovoltaïques ≈ 50 000
- Puissance installée envisagée : 28,5 MWc
- Production annuelle estimée : 32 GWh

### FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Les rayons du soleil sont captés par des modules photovoltaïques composés de cellules semi-conductrices (à base de silicium) qui, à la lumière du soleil, transforment l'énergie captée en courant électrique.

Par l'intermédiaire d'une installation composée d'onduleurs et de transformateurs permettant d'adapter l'énergie produite au réseau de distribution d'électricité, l'ensemble de la production est injecté localement sur le réseau Moyenne Tension HTA.



### CONSTRUCTION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La phase de construction se déroulera sur 5 mois. Elle commencera après que le permis de construire aura été purgé de tout recours, qu'un contrat d'achat de l'électricité aura été obtenu et en période propice telle que préconisée par l'étude environnementale.

Dans l'organisation du chantier, on distingue les phases principales suivantes :

- Une phase de préparation ;
- Une phase de montage ;
- Une phase de génie électrique.



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

La phase préparatoire consistera à mettre en place les zones de mise en défend et autres tâches d'ingénierie écologique ainsi que les travaux dédiés au défrichement et au débroussaillage. Comme préconisé dans l'étude de Thema Environnement, cette phase sera réalisée entre fin août et fin octobre.

Par la suite, la phase de montage de la centrale photovoltaïque démarrera et consistera en premier temps à l'acheminement puis en la mise en place des pieux battus, des structures métalliques et des modules photovoltaïques. Au préalable, la clôture et le système anti-intrusion (vidéo-surveillance, détection infrarouge, câble de détection) seront installés. La dernière phase consiste au raccordement électrique des modules photovoltaïques, au passage des câbles, à la mise en place des différents éléments gérant la production électrique (onduleurs, transformateurs, tableaux électriques, ...). La phase de montage se déroulera de septembre à décembre tandis que la phase de génie électrique sera prévue de novembre à décembre. Pour rappel, le prolongement de la construction sur le mois de décembre sera validé préalablement par l'écologue et dépendra notamment des conditions climatiques.

Au total, la phase chantier du projet durera 5 mois. L'organisation du chantier permettra la réalisation de tâches en parallèle.

Les zones non soumises au défrichement (au sud-est du site) pourront être montées parallèlement au défrichement des zones plus à l'ouest. Ceci permettra un bon déroulement du chantier. La finalisation d'une tâche impliquera le commencement de la tâche suivante afin de respecter les 5 mois de construction.

Le planning prévisionnel du chantier est représenté ci-après :

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Phase de préparation	■				
2 Phase de montage		■			
3 Phase de génie électrique				■	
Suivi écologique					

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Phase de préparation</b>					
1 Ingénierie écologique	■				
Défrichement		■			
<b>Phase de montage</b>					
2 Montage sur les « zones ouvertes »		■			
Montage sur les « zones défrichées »				■	
<b>Phase de génie électrique</b>					
Réalisation de battage / passage de câbles				■	
3 Postes locaux techniques / poste de livraison				■	
Raccordement des locaux				■	

Un écologue sera en charge du suivi du chantier du début de la phase préparation jusqu' à la mise en service de la centrale. Le chantier respectera les prescriptions émises par l'étude environnementale.

IEL Exploitation 64 s'engage à suivre les prescriptions de la charte « Chantier Vert » : cahier des charges défini en partenariat avec l'ADEME comme l'illustre l'affiche suivante.

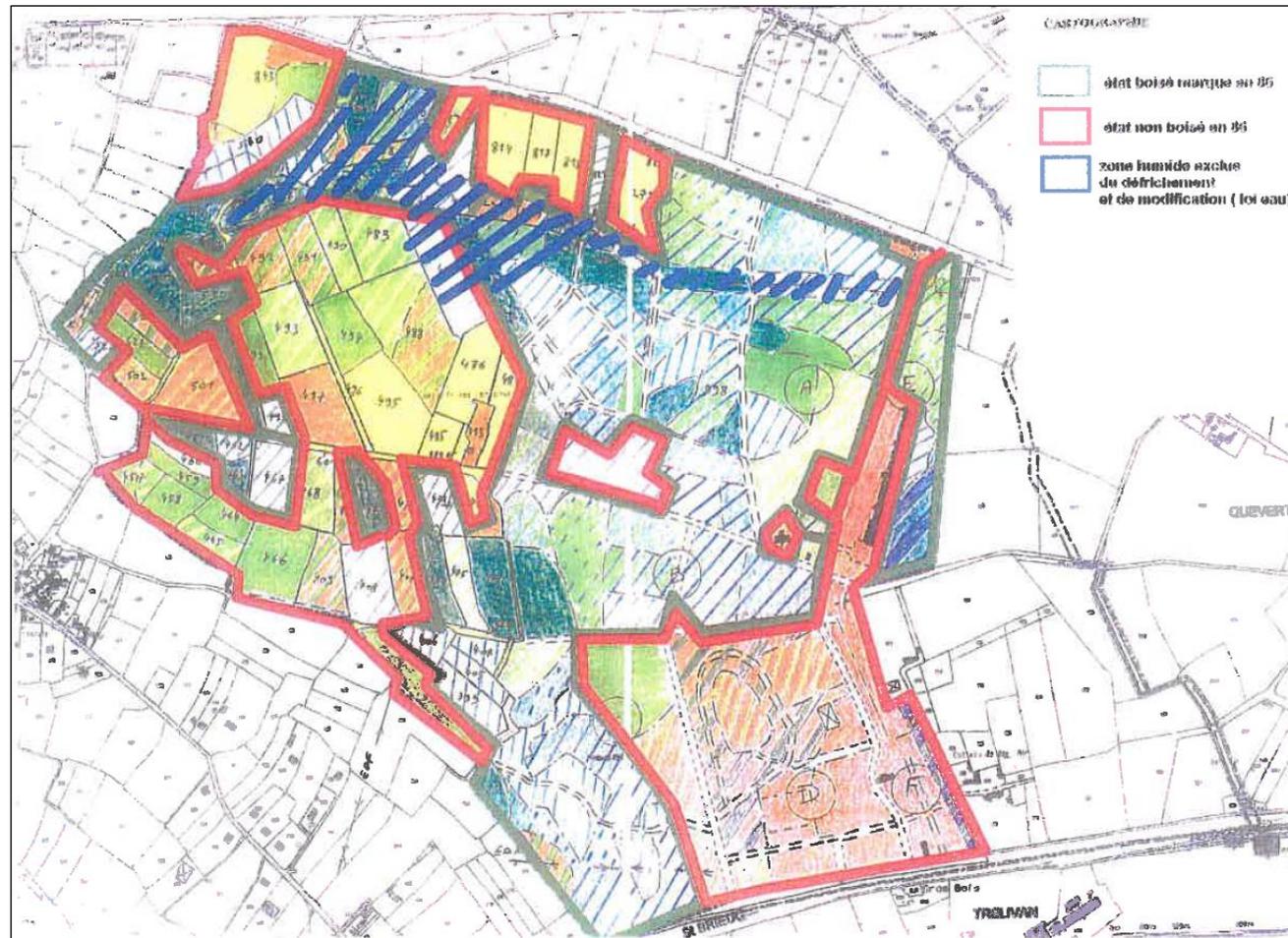


## 6. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES SURFACES A DEFRICHER

### DETERMINATION DE LA SURFACE A DEFRICHER

Après plusieurs échanges avec les Services de l'Etat, notamment dans le cadre des Comités de Pilotage (COFIL) mis en place avec la Mairie d'Auceleuc, Dinan Agglomération et les Services de l'Etat (DDTM 22 et Sous-Préfet de Dinan) lors du développement du projet, il a été convenu que le calcul de la surface de défrichement se ferait sur la base du plan dessiné de l'état boisé de 1986 : plan produit lors de l'étude de l'ancien projet de golf.

Les zones considérées comme non boisées sont répertoriées en encadré rouge.

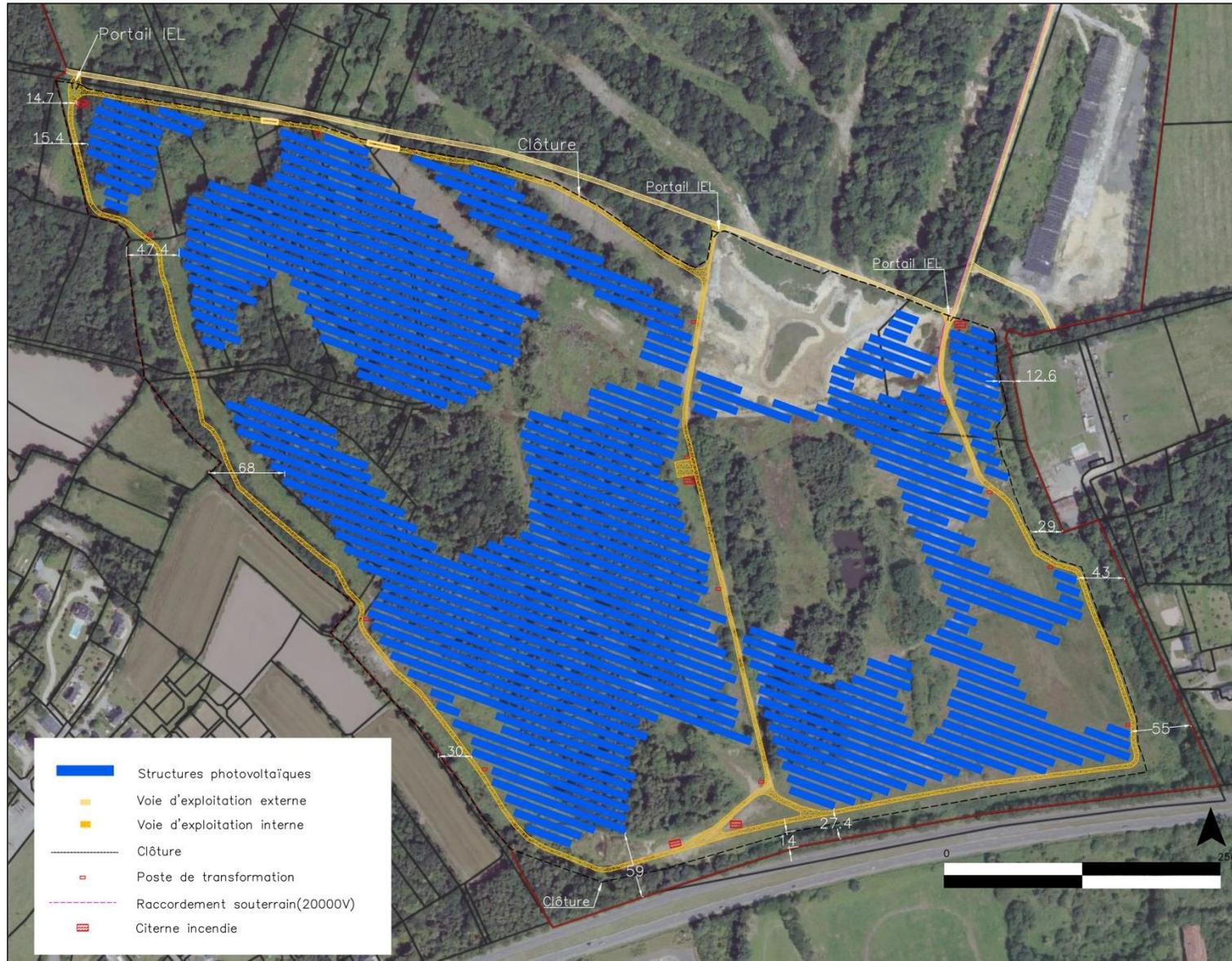


Plan dessiné de l'état boisé du Camp d'Auceleuc en 1986. Source : Alain DONNET, Expert forestier



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

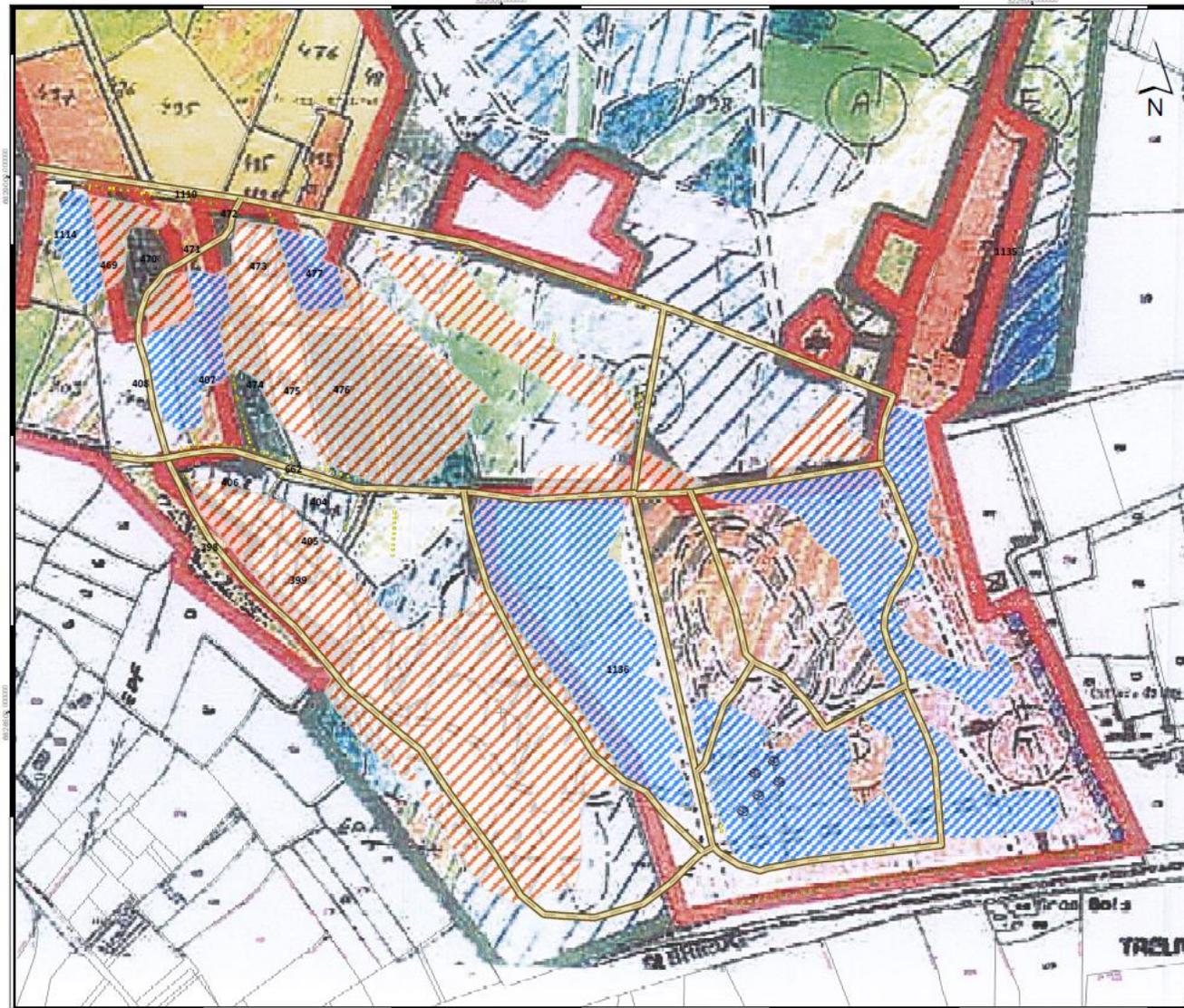
Afin de calculer la surface de défrichement, le cabinet Sylva Expertise a donc superposé le plan dessiné de l'état boisé de 1986 présenté précédemment, au plan d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol fournie par IEL :





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Cette superposition a permis de définir la surface des structures photovoltaïques implantées sur les zones boisées avant 1986, correspondant à la surface de défrichement, à savoir : **11,40 ha**.



Mission IEL  
Site de AUCALEUC(22)

Typologie des peuplements

## Légende

### Parcelles cadastrales

<toutes les autres valeurs>

Piste

Structures photovoltaïques sur zones boisées - S = 11,40 ha

Structures photovoltaïques sur zones non boisées - S = 9,52 ha

Alignement de cyprès - L = 390

Ancienne haie bocagère sur talus (2 874 m)

Vieux chênes épars

### Plan donnet - IEL.jpg

RVB

Rouge : Band\_1

Vert : Band\_2

Bleu : Band\_3



Date: 05/05/2022

Cabinet SYLVA EXPERTISE - 15 Roz Avel - 22110 ROSTRENEH - Tél : 02 98 29 39 29  
Mail : contact@sylvaexpertise.fr - Site : www.sylvaexpertise.fr

1:3 500



## 7. IMPACTS DU DEFRIQUEMENT

### PRINCIPES GENERAUX

Le défrichement est l'opération qui vise à changer l'affectation des terrains en substituant au milieu forestier un milieu ouvert sans fonction de production végétale en raison de la modification de la nature des sols, dans le cas du présent dossier, l'implantation d'une centrale photovoltaïque (système de pieux battus permettant le maintien des structures photovoltaïques).

### ETAT DES PEUPEMENTS FORESTIERS IMPACTES

Les peuplements forestiers dans leur état constaté lors de l'étude du cabinet Sylva Expertise, en mai 2022, présentent les caractéristiques décrites sous le tableau suivant :

Parcelles		Surface du défrichement (ha)	Types de peuplements concernés
Section	N°		
A	398	0,1166	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	399	0,5440	Peuplement spontané de chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	405	0,2325	Jeune taillis de châtaignier Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	406	0,1517	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus

A	407	0,0579	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	408	0,0293	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	469	0,1875	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	470	0,0696	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	471	0,0225	Jeune peuplement spontané à feuillus dominants - Moins de 30 ans - Bouleau, tremble, saule, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	473	0,4125	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	474	0,2349	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

			bocagère sur talus
A	475	0,4088	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus Jeune futaie de châtaignier
A	476	0,8279	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus Jeune futaie de châtaignier
A	477	0,1028	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus
A	1135	0,1952	Jeune peuplement spontané à feuillus dominants - Moins de 30 ans - Bouleau, tremble, saule, chêne
A	1136	7,8063	Vieux peuplement spontané à feuillus dominants - Supérieur à 30 ans - Bouleau, tremble, chêne Jeune taillis de châtaignier Jeune peuplement spontané à feuillus dominants - Moins de 30 ans - Bouleau, tremble, saule, chêne Mélange futaie feuillue - taillis - Ancienne haie bocagère sur talus

## JUSTIFICATION DU DEFRICHEMENT

Le défrichement consiste à arracher les souches des arbres ou à couper systématiquement les rejets de souches et mettre fin à sa destination forestière (atteinte directe au sol forestier).

✓ Une réponse aux objectifs internationaux, européens, nationaux et locaux

Au niveau national, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), document cadre pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire dévoilée en janvier 2020 puis révisée en avril 2020, a permis de fixer de nouveaux objectifs chiffrés pour le déploiement des énergies renouvelables. Parmi ces différentes énergies, **le solaire est l'énergie qui dispose des objectifs les plus élevés** avec une ambition de passer de 7GW (fin 2019) à 20 GW en 2023 et 44 GW (hypothèse haute) en 2028, soit une multiplication par 6 de la puissance installée en moins de 10 ans.

Le 16 février 2022, RTE, le gestionnaire de réseau de transport français responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension, a publié son rapport « Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 »<sup>1</sup>. Ce rapport indique que le développement accéléré des énergies renouvelables est indispensable pour assurer d'ici à 2035 la sécurité électrique et promouvoir l'électrification des bâtiments, de l'industrie et des transports, indispensable pour décarboner notre économie. Parmi les six scénarios développés dans le rapport, le scénario le moins ambitieux pour les énergies renouvelables donne un mix électrique constitué de 50 % de nucléaire et 50 % d'énergies renouvelables. Les renouvelables sont majoritaires dans le mix électrique pour les 5 autres scénarios, atteignant des parts de 63 %, 74 %, 87% et 100%.

En pages 26 et 27 du document « Futurs-Energétiques-2050-principaux-resultats.pdf » : L'étude conclut, sans aucune ambiguïté, au caractère indispensable d'un développement soutenu des énergies renouvelables électriques en France pour respecter ses engagements climatiques. **Pour y arriver, il est nécessaire de les développer partout où c'est possible : solaire, éolien terrestre ou maritime, sans oublier l'hydraulique dont le potentiel de croissance doit être utilisé là où cela est encore possible dans le respect des normes environnementales. Tous les scénarios européens prévoient un fort développement du solaire photovoltaïque et ceux envisageables pour la France**



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

**n'y font pas exception : d'ici 30 ans, il faudra avoir porté le parc au minimum à 70 GW (plus de 200 GW dans la trajectoire la plus haute).**

- ✓ Une production d'électricité sans impact majeur sur l'environnement, sans émission sonore, sans déchet, sans consommation d'eau et sans émission de gaz à effet de serre, sans utilisation de ressources fossiles

Parmi les solutions efficaces contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il entraîne à l'échelle planétaire, une centrale photovoltaïque permet de produire une énergie électrique significative sans utilisation de ressources fossiles, sans émission sonore, sans consommation d'eau, sans aucune émission de gaz à effet de serre produit lors de son fonctionnement. Il s'agit d'une construction sans impact majeur sur l'environnement qui est entièrement réversible : centrale intégralement démantelée et recyclée.

- ✓ La mise en valeur d'une ressource locale et renouvelable

Le projet permettra une production d'électricité d'origine renouvelable jusqu'à 32 GWh / an, soit l'équivalence de la consommation d'environ 35 500 habitants, hors chauffage. Cette production correspond à 62,5 % de l'objectif du Plan Climat Air Energie (PCAET) que s'est fixé Dinan Agglomération en termes d'énergie photovoltaïque produite au sol.

- ✓ Un approvisionnement électrique décentralisé

L'électricité produite par la centrale photovoltaïque sera injectée localement et au plus proche du site. En l'occurrence, le poste source de raccordement envisagé est situé à proximité sur la commune de Dinan.

- ✓ Une augmentation des ressources pour les collectivités locales par le biais de la fiscalité

Le projet permettra de générer des retombées économiques fiscales de l'ordre de 113 500 €/an répartis entre la Commune, l'Agglomération, le Département et la Région.

- ✓ Une valorisation globale du Camp d'Aucaleuc

Outre la **production d'électricité d'origine renouvelable** avec la centrale photovoltaïque au sol, le projet permettra :

- une **valorisation des espaces naturels** en partie Nord (partenariat avec l'association COEUR Emeraude) avec la création d'un plan de gestion (dont plan simple de gestion)
- **l'ouverture au public** avec la présence de voies de mobilités douces à destination des piétons et cyclistes.

**Aussi, considérant la superficie concernée par la demande de défrichement (11 % du site d'étude) et considérant l'importance du projet dans la contribution à l'objectif local, régional et national de développement des énergies renouvelable, la demande de défrichement sur ces terrains apparaît être justifiée.**



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## EVALUATION DES IMPACTS DU DEFRIchement SUR L'ENVIRONNEMENT

### Défense nationale

En raison de ses caractéristiques géographiques, la zone à défricher ne porte aucune conséquence aux enjeux liés à la Défense nationale

### Description du paysage

Du fait du contexte paysager, du masque végétal créé par la trame bocagère et de la hauteur limitée des structures photovoltaïques posées au sol (2,7m), le projet bénéficiera d'une bonne intégration paysagère globale, sans co-visibilité possible avec des monuments historiques.

Le projet prévoit **de conserver l'intégralité de la partie nord**, incluant un réseau dense d'anciennes haies au nord-ouest. Les cheminements qui présentent un intérêt paysager seront en quasi-totalité conservés. Les franges boisées seront maintenues sur les pourtours sud, sud-ouest et sud-est ainsi qu'au nord du parc solaire. Elles serviront notamment de masques visuels vis-à-vis des secteurs habités au sud-ouest, du hameau de Bel-Air et de la N176.

### Pollutions, nuisances observées et salubrité publique

Les pollutions et nuisances pouvant survenir lors du défrichement se limitent à la phase chantier et sont donc très limitées dans le temps (défrichement prévu sur 2 mois).

Ces nuisances peuvent être de plusieurs types : émissions de polluants, bruit, vibrations et odeurs.

Pour les polluants, en l'absence de voisinage proche et de véritables phénomènes préexistants de pollution, les niveaux d'exposition des populations sont limités et aucun risque sanitaire n'est à prévoir.

Le bruit engendré lors des opérations de chantier n'affectera pas la santé humaine. Les engins de chantier seront conformes à la directive Européenne 2000/14/CE, ainsi qu'à l'arrêté du 18 mars 2002 en terme de bruit. Dans ce contexte industriel, les impacts réels seront donc les nuisances générées par le passage des engins, mais aussi la réalisation du défrichement qui sera limitée dans le temps.

### Maintien des terres sur les pentes et défense des sols contre les érosions et envahissement des fleuves, rivières ou torrents

La pente des terrains étant très limitée, le défrichement n'aura aucun impact significatif vis-à-vis du maintien des terres sur les pentes.

### Existence des sources, cours d'eau, zones humides et qualité des eaux

Des zones humides sont présents sur le Camp d'Aucaleuc (14,9 ha de zones humides effectives sur les 98,9 ha du Camp – cf étude d'impact du projet). Dans le cadre du projet, ces zones seront intégralement évitées (évitement strict). De ce fait, aucun défrichement ne sera réalisé en zone humide.

Les dispositifs d'écoulement de l'eau actuels seront conservés et entretenus (entretien des fossés aujourd'hui non fonctionnels par manque d'entretien). Aucune implantation ni défrichement n'est donc prévu sur ces zones.

Par ailleurs, la zone d'implantation du projet ne comporte aucun ruisseau ou cours d'eau.

**Au vu des éléments évoqués ci-avant, le projet de défrichement est sans incidences sensibles sur les sources et cours d'eau.**

### Risques induits par le défrichement

Le défrichement ne présente aucune conséquence sur les risques d'incendie de forêt ou d'inondation.

### Impact sur l'équilibre biologique d'une région ou au bien-être de la population

D'après l'étude d'impact sur le milieu naturel, la zone à défricher présente des enjeux faibles à modéré. Les zones à enjeux fort sont, quant à elles, intégralement évitées. L'habitat impacté par le défrichement est un boisement mésophile dégradé qui sert d'habitat de reproduction de la Bondrée apivore et d'habitat terrestre (hivernage) des amphibiens.

Des mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation (doctrine ERC) sont prévues afin de limiter les impacts liés au défrichement. Une adaptation temporelle de la phase travaux est prévue afin d'éviter la période hivernale (hivernage des amphibiens) et la période de nidification. Ainsi, les travaux de défrichement sont programmés sur les mois de septembre et octobre.



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

**Les principales mesures concernant les enjeux liés à la zone à défricher sont le choix d'une période optimale pour les travaux, particulièrement du défrichement qui devra débuter après les cycles biologiques entre septembre et octobre, la limitation des emprises du chantier, le suivi écologique du chantier.**

Protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable

Non concerné

Economie sylvicole (investissements publics consentis pour l'amélioration de la ressource forestière)

Le site du projet ne fait pas l'objet d'activité économique liée à la sylviculture, l'économie sylvicole n'est donc pas menacée par le projet. Par ailleurs aucun investissement public n'y est consenti.

Avec le projet porté par IEL, la partie Nord du Camp fera l'objet d'un plan de gestion orienté vers la valorisation des espaces naturels, un Plan Simple de Gestion (PSG) sera mis en place. De plus, les boisements compensateurs (voir mesures compensatoires) seront dédiés à la production de bois. Ainsi, le projet apportera une plus-value au niveau sylvicole et participera à son développement.

Impacts liés aux risques naturels

Le site du projet et la zone à défricher n'intègrent pas de zonages réglementaires liés aux risques d'inondation.

L'actuel zonage sismique classe le projet en zone de sismicité 2, soit faible. Une sensibilité faible est également notée pour l'aléa des argiles.

Concernant les risques technologiques, le terrain n'est pas concerné :

- BASIAS : site le plus proche à 166 m
- BASOL : site le plus proche à 2,4 km
- ICPE : site le plus proche à 163 m
- Canalisations de transports de matières dangereuses : site le plus proche à 1,2 km (gaz naturel)

- Installations nucléaires : aucune centrale nucléaire n'est en fonctionnement

Impacts sur la protection des biens et des personnes

Le Camp d'Aucaleuc est un terrain privé non ouvert au public. De plus, les zones de défrichement ne sont pas situées à proximité immédiate de biens ou de personnes. Le défrichement envisagé n'a donc pas d'impact vis-à-vis de la protection des biens et des personnes.

Incidence sur les sites Natura 2000

Aucun zonage réglementaire n'est présent au sein de l'aire d'étude éloignée. Le site Natura 2000 le plus proche (la ZSC « Estuaire de la Rance ») se situe à 5,2 km à l'Est. L'agglomération de Dinan est intercalée entre le site du projet et l'extrémité la plus proche de ce site Natura 2000. Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur ce site, ni sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant contribué à sa désignation. Le réseau hydrographique et les zones humides de l'aire d'étude immédiate étant préservés, et des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux aquatiques en phase chantier étant prévues, **aucune incidence indirecte n'est attendue sur ce site Natura 2000 « Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard ».**

**L'impact du projet retenu est donc jugé faible à l'échelle des boisements forestiers à l'échelle locale, et non significatif aux échelles régionales et nationales.**



## 8. MESURES

- Adaptation temporelle de la phase de travaux de défrichement (ME)

Afin de limiter le dérangement des espèces durant la période la plus critique de leur cycle, les travaux de défrichement et de débroussaillage seront réalisés en dehors des périodes de reproduction. Les travaux de défrichement devront ainsi être effectués sur les mois de septembre et octobre.

- Aménagement de passages faune au sein des clôtures périphériques (MR)

L'aménagement des clôtures sera pensé de manière à maintenir une perméabilité du site pour la petite faune (création d'ouvertures de 25x25cm tous les 25 à 50m)

### Compensation

L'autorisation de défrichement est assortie de mesures compensatoires.

Pour ce projet, conformément à l'article L.341-6 du Code Forestier, deux solutions de compensation sont envisageables :

- Œuvrer en faveur de la gestion sylvicole, en mettant en valeur des peuplements déjà existants (travaux forestiers) ou à créer (plantations), feuillus ou résineux, sur une surface proportionnelle à celle du défrichement ou pour un montant financier décidé par l'autorité compétente ;
- Verser au Fond Forestier National une indemnité financière décidée par l'autorité compétente.

**Suite aux échanges avec les acteurs locaux (élus d'Aucaleuc et de Dinan Agglomération) et les Services de l'Etat (DDTM 22 et Sous-Préfet de Dinan) et au vu de la superficie et de la nature des boisements du Camp d'Aucaleuc, il a été convenu d'une compensation 1:1. Ainsi, IEL Exploitation 64 compensera 11,4 ha.**

La compensation en local avec la mise en place de boisements compensateurs a été privilégiée sur des sites localisés dans Dinan Agglomération et non concernés par une activité agricole (terrains non déclarés à la PAC).

Ainsi, est proposé au titre d'une mesure compensatoire au défrichement qui pourrait être autorisé, le boisement de terrains situés sur les communes de Corseul (22 130), Aucaleuc (22 100), La Landec (22 980), Vildé-Guingalan (22 980) et Les Champs Géraux (22 630).

Les principales caractéristiques de ces boisements compensateurs sont présentées dans les pages suivantes.



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## MESURE COMPENSATOIRE N°1

Localisation : Montafilan, commune de CORSEUL (22 130)

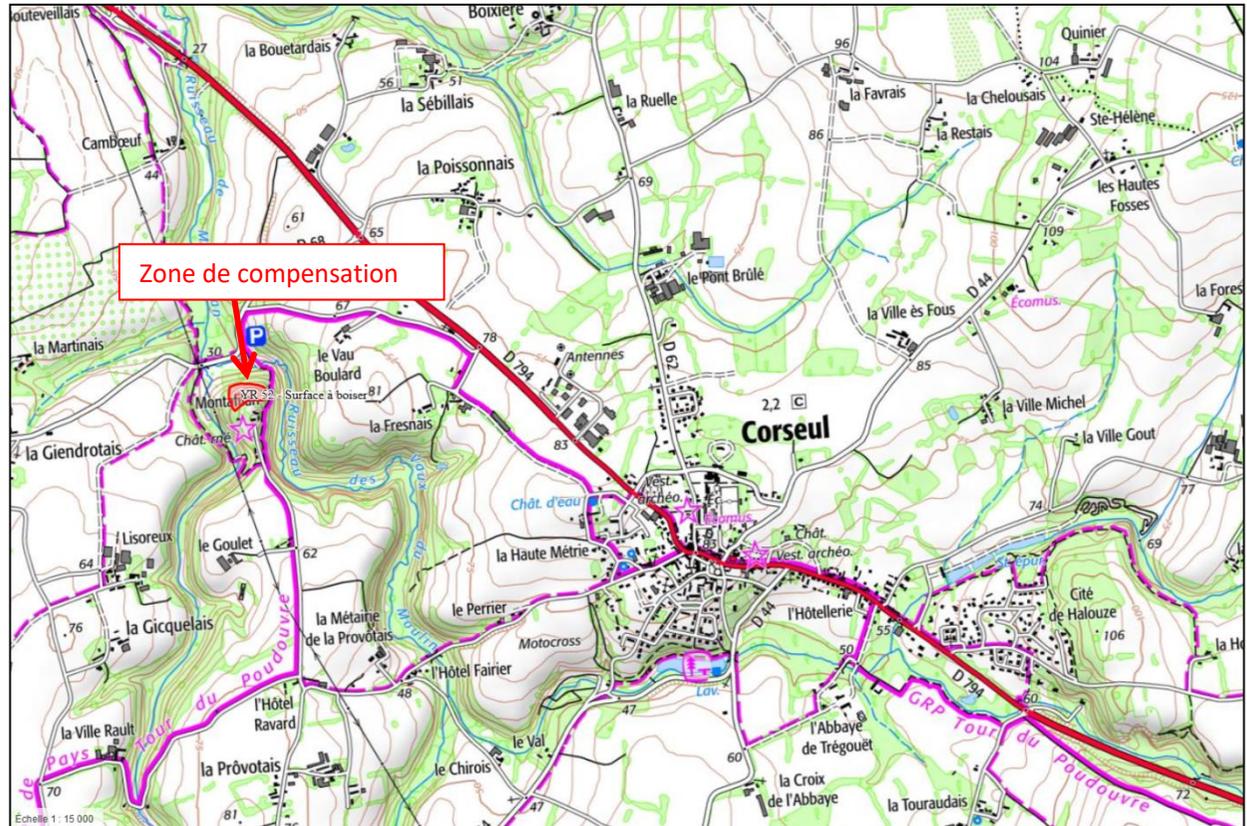
Coordonnées GPS : Lat. : 48.486427 - Long. : -2.191061

Propriété : Mairie de Corseul

Type : Travaux de boisement

Parcelles cadastrales : YR 52

Surface : 0,60 ha





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## TABLEAU DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

	Surface (ha)	Densité	Nombre total de plants			
<b>Itinéraire 1 :</b>	0,6	2x2	1200			
<b>Surface totale (ha)</b>	<b>0,6</b>					
<b>Coût total TTC du boisement</b>	<b>2 880,00 €</b>					
<b>Coût TTC / ha</b>	<b>4800</b>					
N°	Unité	PU H.T. €	Qtité	Montant HT €	Taux de TVA	
<b>Itinéraire 1</b>						
<b>Travaux préparatoires à la plantation</b>						
1	Passage de broyeur sur ligne de plantation	ha	0,78	0,00 €		
	Ouverture de lignes de plantation à la sous-soleuse	ha	0,78	0,00 €		
<b>Travaux de plantation</b> (dispositif : 60 % chêne rouvre - 20 % hêtre - 20 % charme / Densité 2x2, 1 ligne /6 non plantée)						
<b>Fourniture des plants</b>						
2	Fourniture chêne rouvre - 1S1 RN – 50/80 – Provenance QDE 104 ou 106	plant	720	0,00 €	10	
	Fourniture hêtre - 1S1 60/80 – Provenance FSY 902	plant	240	0,00 €	10	
	Fourniture charme - Provenance adaptée	plant	240	0,00 €	10	
<b>Fourniture des protections anti-cervidés</b>						
3	Fourniture de protections de type gaines grillagées avec 2 échelas diamètre 30 cm - Sur chênes	protection	2,50 €	720	1 800,00 €	20
<b>Mises en place</b>						
4	Mise en place des plants à la houe forestière sur lignes de plantation ouvertes à la sous-soleuse	plant	1200	0,00 €		
	Mise en place des protections chevreuil de type gaines grillagées avec 2 échelas	protection	1,50 €	720	1 080,00 €	
5	Entretien annuel n+1	ha	0,78	0,00 €		
	Entretien annuel n+2	ha	0,78	0,00 €		
	Entretien annuel n+3	ha	0,78	0,00 €		
				<b>Total HT</b>	<b>2 880,00 €</b>	
				<b>TVA 10 %</b>		
				<b>TVA 20 %</b>		
				<b>Total TTC</b>	<b>2 880,00 €</b>	



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## MESURE COMPENSATOIRE N°2

Localisation : Bel Air, commune de Aucaleuc (22 100)

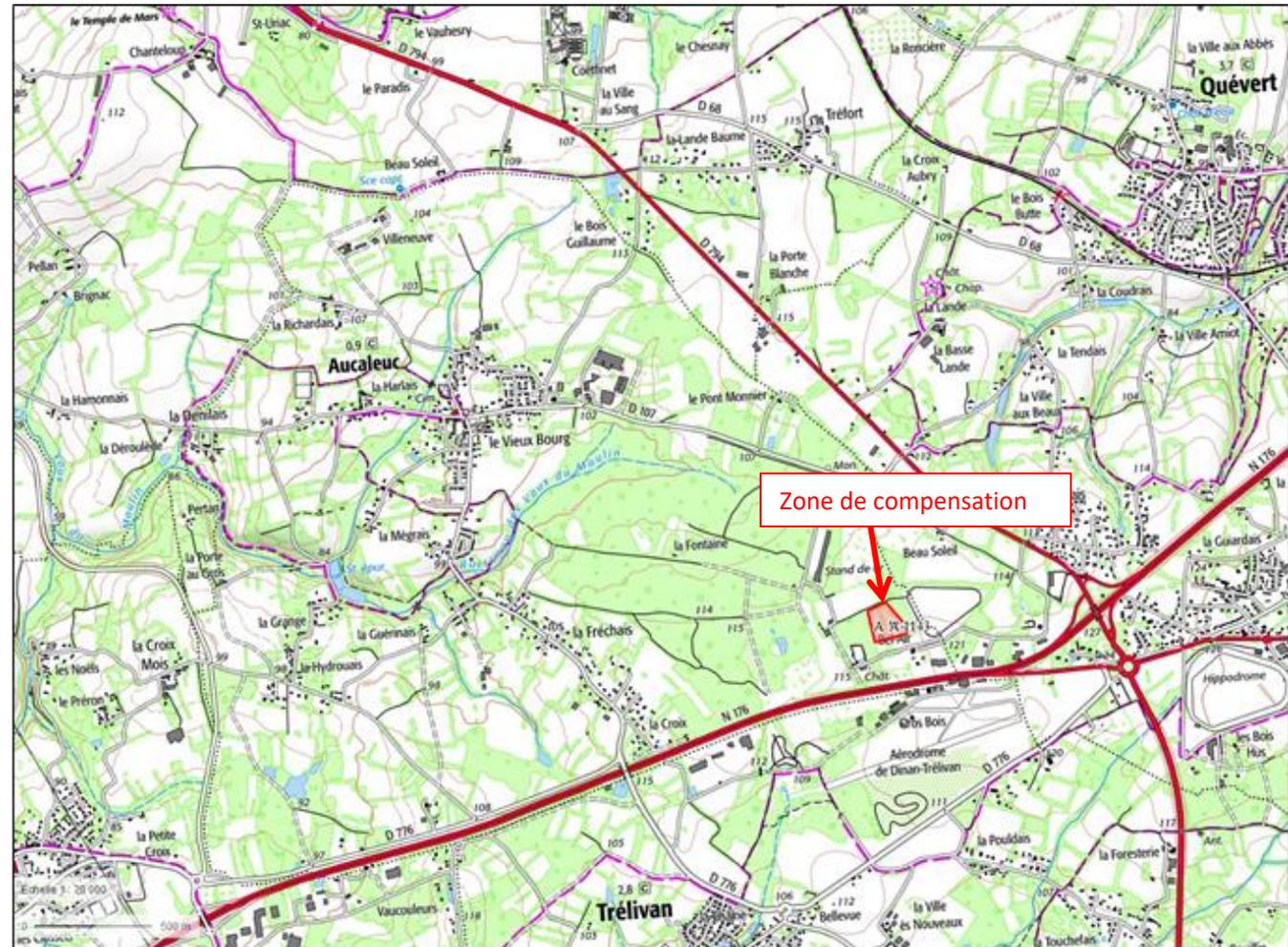
Coordonnées GPS : Lat. : 48.44796 - Long. : -2.104946

Propriété : Dinan Agglomération

Type : Travaux de boisement

Parcelles cadastrales : A 1143 et 1145

Surface : 1,04 ha





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## TABLEAU DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

	Surface (ha)	Densité	Nombre total de plants			
<b>Itinéraire 1 :</b>	1,04	2,5 x2	1664			
<b>Surface totale (ha)</b>	<b>1,04</b>					
<b>Coût total TTC du reboisement</b>	<b>8 112,00 €</b>					
<b>Coût TTC / ha</b>	<b>7800</b>					
N°	Unité	PU	Qtité	Montant	Taux de TVA	
		H.T. €		HT €		
<b>Itinéraire 1</b>						
<b>Travaux préparatoires à la plantation</b>						
1	Débroussailluse sur les lignes de plantation	ha	600,00 €	1,04	624,00 €	
<b>Travaux de plantation</b> (Plantation mélangée chêne des marais et bouleaux par placeaux - Dispositif : 60 % chêne pédonculé - 20 % chêne des marais - 20 % bouleau blanc - Densité 2,5 x 2 - 1 ligne sur 6 non plantée)						
<b>Fourniture des plants</b>						
2	Fourniture de chêne pédonculé - Provenance adaptée	plant		998	0,00 €	10
	Fourniture de chêne des marais - Provenance adaptée	plant		333	0,00 €	10
	Fourniture de bouleau blanc	plant		333	0,00 €	10
<b>Fourniture des protections anti-cervidés</b>						
3	Fourniture de protections de type gaines grillagées avec 2 échelas diamètre 30 cm sur chênes	protection	2,50 €	1331	3 328,00 €	20
<b>Mises en place</b>						
4	Mise en place des plants à la pioche	plant	1,30 €	1664	2 163,20 €	
	Mise en place des protections chevreuil de type gaines grillagées avec 2 échelas	protection	1,50 €	1331	1 996,80 €	
5	Entretien annuel n+1	ha		1,04	0,00 €	
	Entretien annuel n+2	ha		1,04	0,00 €	
	Entretien annuel n+3	ha		1,04	0,00 €	
				<b>Total HT</b>	<b>8 112,00 €</b>	
				<b>TVA 10 %</b>		
				<b>TVA 20 %</b>		
				<b>Total TTC</b>	<b>8 112,00 €</b>	



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## MESURE COMPENSATOIRE N°3 :

Localisation : Boutron, commune de LES CHAMPS GERAUX (22 630)

Coordonnées GPS : 48.41599217128274, -2.00986614363782

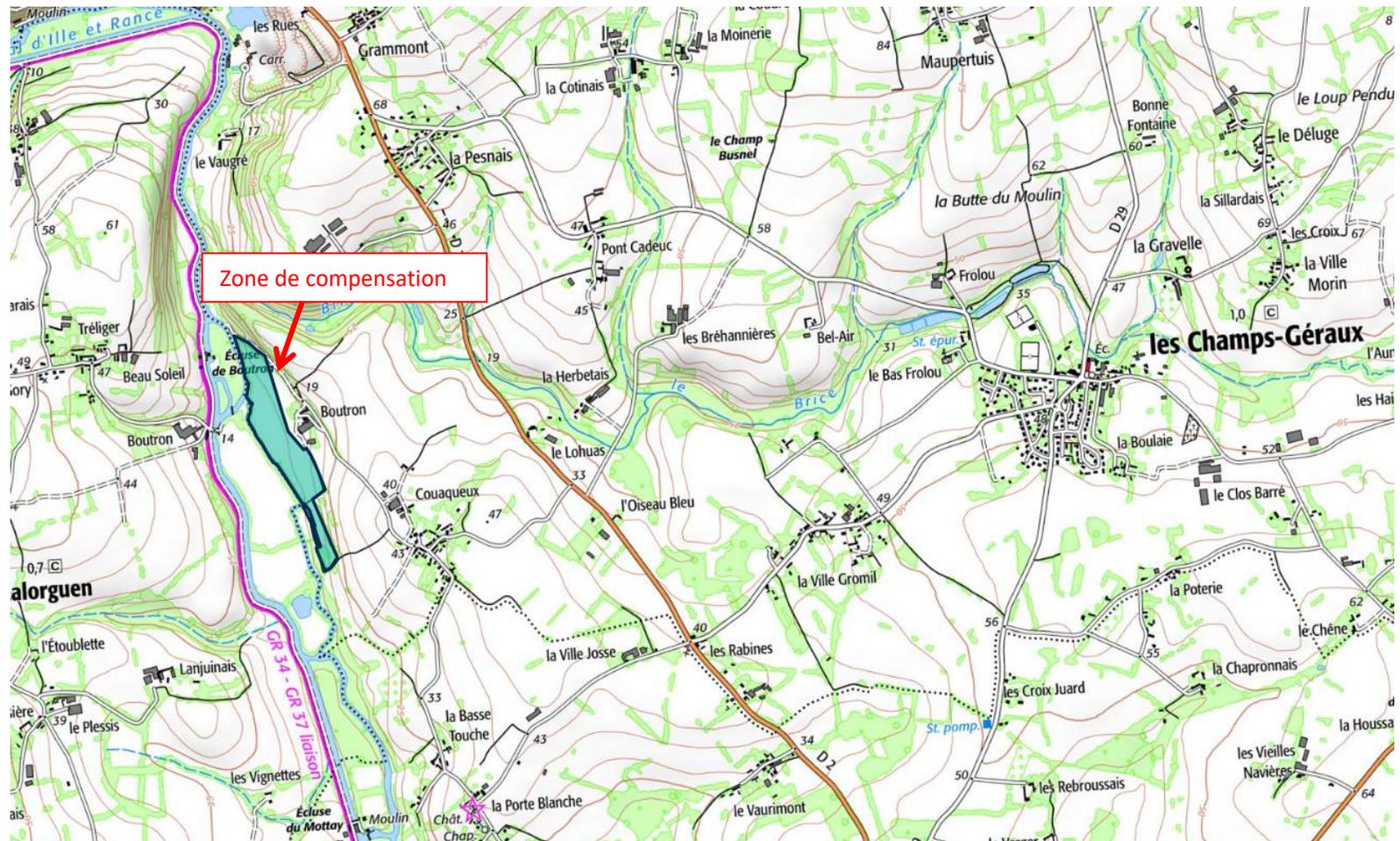
Propriété : Gilbert Mallet

Type : Travaux de boisement

Parcelles cadastrales :

E 207p - 208p - 209p -  
210p - 211p - 212p - 213 -  
224 - 225p - 226p - 227p -  
809p - 996 - 997p - 1006p  
- 1007 - 1021 - 1022 -  
1023 - 1024 - 1025p -  
1026p

Surface : 7,52 ha





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## TABLEAU DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

	Surface (ha)	Densité	Nombre total de plants			
<u>Itinéraire 1 :</u>	7,52		13536			
<b>Surface totale (ha)</b>	7,52					
<b>Coût total TTC du reboisement</b>	<b>27 083,28 €</b>					
<b>Coût TTC / ha</b>	<b>3601,5</b>					
N°	Unité	PU H.T. €	Qtité	Montant HT €	Taux de TVA	
<b>Itinéraire 1</b>						
<u>Travaux préparatoires à la plantation</u>						
1	Passage de broyeur sur ligne de plantation	ha	7,52	0,00 €		
	Ouverture de lignes de plantation à la sous-soleuse	ha	7,52	0,00 €		
<u>Travaux de plantation</u> (dispositif : Chêne sessile 80 % - Essences secondaires 20 % parmi lesquelles douglas, cèdre de l'atalas, séquoia sempervirens, tilleul à petites feuilles) - Densité 1800 tiges / ha						
<u>Fourniture des plants</u>						
2	Fourniture de chêne rouvre - Provenance adaptée	plant	10829	0,00 €	10	
	Fourniture de douglas - PME 901 – Cat A. 25/60	plant	677	0,00 €	10	
	Fourniture cèdre de l'Atlas - Provenance adaptée	plant	677	0,00 €	10	
	Fourniture séquoia sempervirens - cultivar afofel n° 4 – Cat. US 25	plant	677	0,00 €	10	
	Fourniture tilleul à petites feuilles - Provenance adaptée	plant	677	0,00 €	10	
<u>Fourniture des protections anti-cervidés</u>						
3	Fourniture de protections de type gaines grillagées avec 2 échelas diamètre 30 cm sur chêne rouvre	protection	2,50 €	10829	27 072,00 €	20
<u>Mises en place</u>						
4	Mise en place des plants à la houe forestière sur lignes de plantation ouvertes à la sous-soleuse	plant		13536	0,00 €	
	Mise en place des protections chevreuil de type gaines grillagées avec 2 échelas	protection	1,50 €	7,52	11,28 €	
5	Entretien annuel n+1	ha		7,52	0,00 €	
	Entretien annuel n+2	ha		7,52	0,00 €	
	Entretien annuel n+3	ha		7,52	0,00 €	
<b>Total HT</b>				<b>27 083,28 €</b>		
<b>TVA 10 %</b>						
<b>TVA 20 %</b>						
<b>Total TTC</b>				<b>27 083,28 €</b>		



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## MESURE COMPENSATOIRE N°4

Localisation : Communes de La Landec (22 980) et Vildé-Guingalan (22 980)

Coordonnées GPS : Lat. : 48.438643 - Long. : -2.170503

Propriété : M & Mme Rouillé

Type : Travaux de boisement

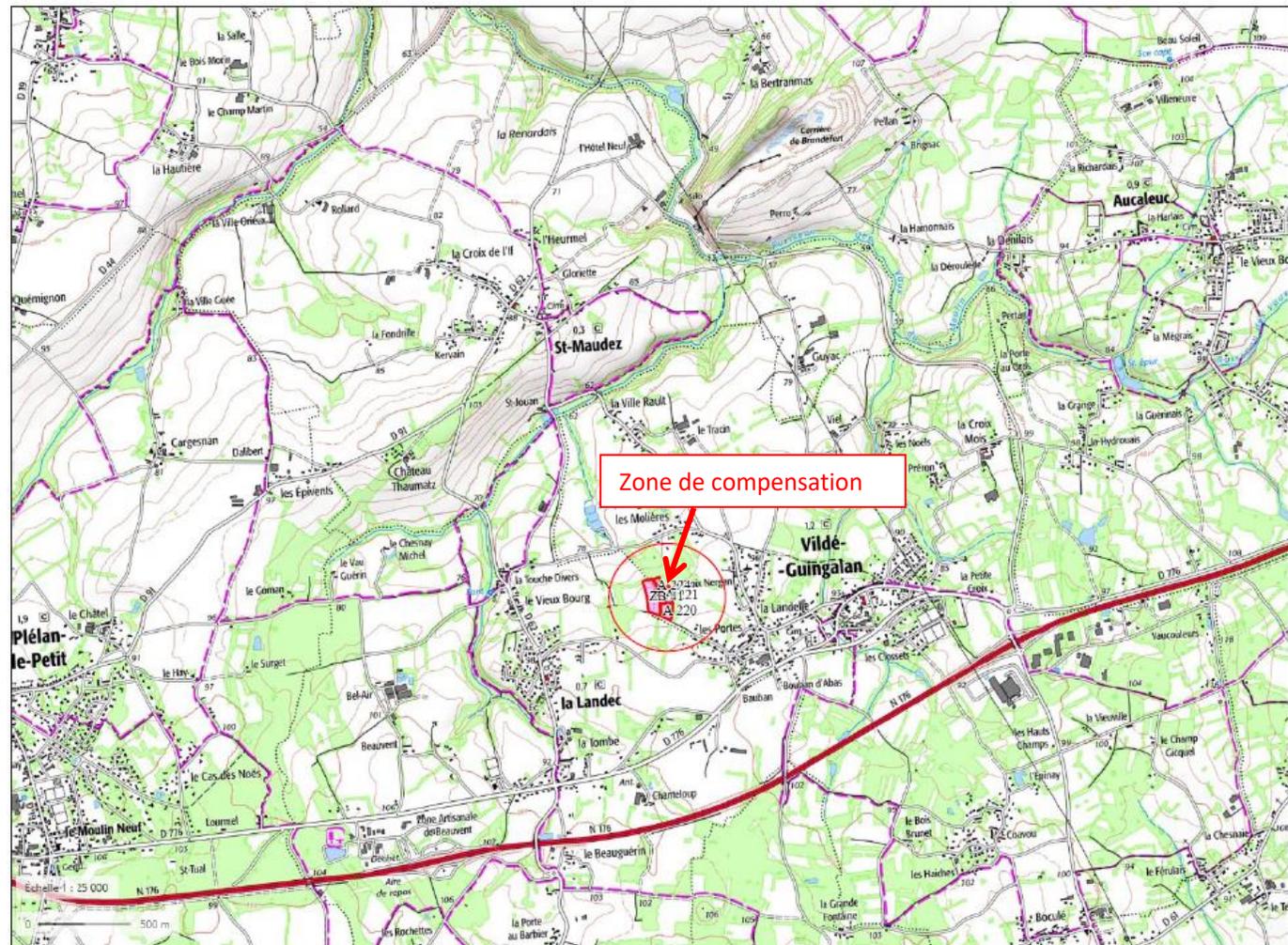
(Chêne rouvre)

Parcelles cadastrales :

0A 221, 0A 224 (Vildé-Guingalan)

0A 220, ZB 41 (La Landec)

Surface : 2 ha





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## MESURE COMPENSATOIRE N°5

Localisation : Commune de Corseul (22 130)

Coordonnées GPS : Lat. : 48.488838 - Long. : -2.170811

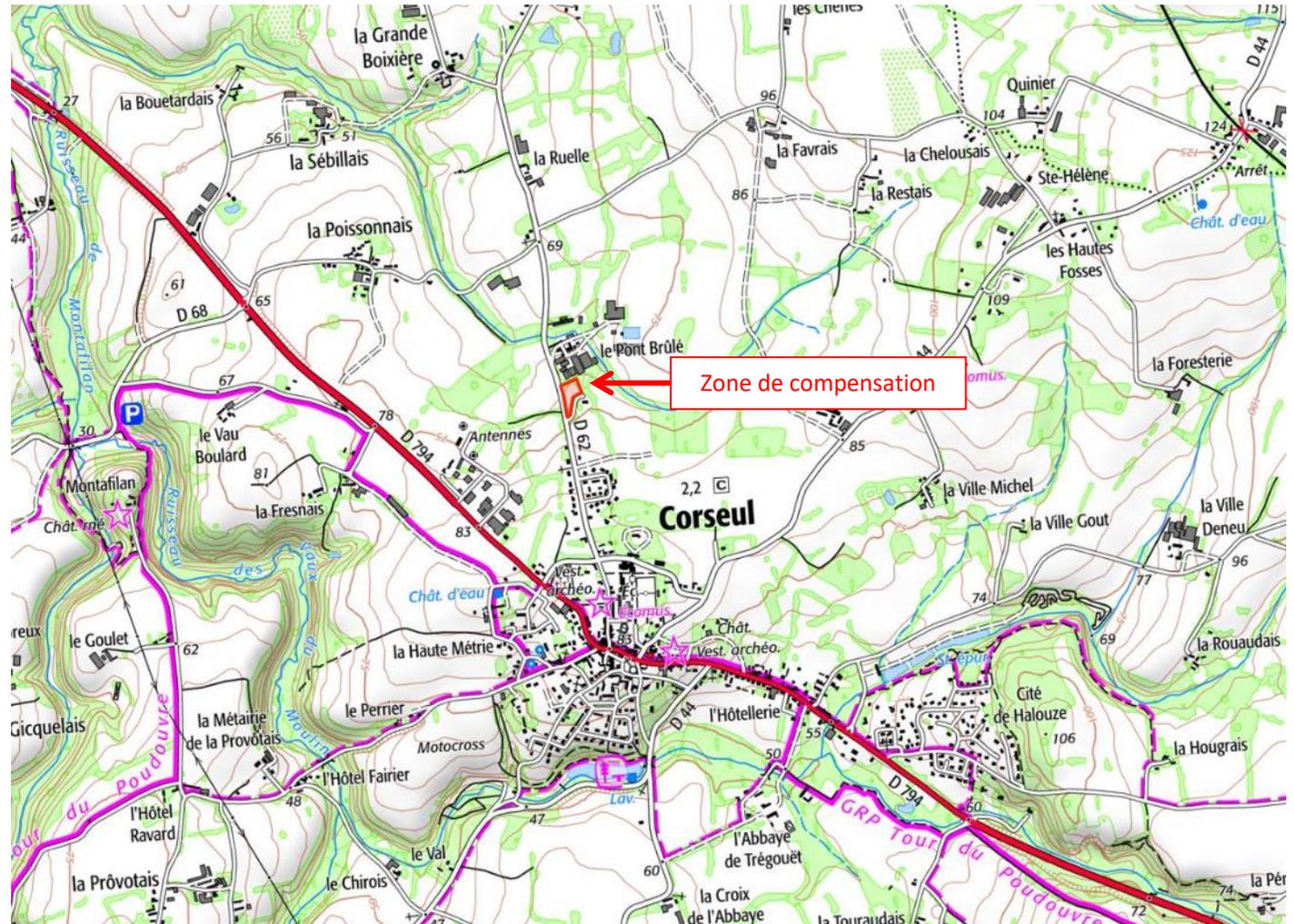
Propriété : SCEA Terre et Porc

Type : Travaux de boisement

(Chêne rouvre)

Parcelle cadastrale : ZK 115

Surface : 0,29 ha





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement





## 9. CONCLUSION

Le site du projet est un ancien camp militaire, occupé des années 1930 jusqu'aux années 2000, appelé le « Camp d'Aucaleuc ». Il est localisé à l'Est de la commune d'Aucaleuc et représente une superficie de près de 100 ha.

Le projet de valorisation du Camp d'Aucaleuc porté par IEL Exploitation 64 est un **projet alliant la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque, la gestion et préservation de zones naturelles et l'ouverture au public avec notamment la création de voies de mobilité douce.**

Seule la partie sud est consacrée à la production photovoltaïque. La moitié nord sera, quant à elle, consacrée à la valorisation des espaces naturels.

Le présent dossier de demande d'autorisation de défrichement est lié à l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol. L'expertise menée par le cabinet Sylva Expertise et les différents échanges entrepris avec les Services de l'Etat (DDTM 22 et Sous-Préfet de Dinan) ont permis de conclure à un défrichement nécessaire de 11,4 ha, soit 11% de la zone d'étude.

Au vu de la superficie et de la nature des boisements du Camp d'Aucaleuc, il a été convenu d'une compensation 1 :1. Ainsi, IEL Exploitation 64 compensera 11,4 ha de boisement.

La compensation en local sur des sites localisés dans Dinan Agglomération et non concernés par une activité agricole (terrains non déclarés à la PAC) ont été privilégiés pour accueillir les mesures compensatoires.

Il est donc proposé au titre d'une mesure de compensatoire au défrichement, le boisement de terrains situés sur les communes de Corseul (22 130), Aucaleuc (22 100), La Landec (22 980), Vildé-Guingalan (22 980) et Les Champs Géaux (22 630).

**Le site du projet ne fait pas l'objet d'activité économique liée à la sylviculture, l'économie sylvicole n'est donc pas menacée par le projet. Au contraire, avec le projet porté par IEL, la partie Nord du Camp fera l'objet d'un plan de gestion orienté vers la valorisation des espaces naturels (≈ 45 ha). Conformément au code forestier, cette zone Nord fera l'objet d'un Plan Simple de Gestion (PSG). De plus, les boisements compensateurs seront dédiés à la production de bois. Ainsi, le projet apportera une réelle plus-value forestière du territoire avec l'ajout de 11,4 ha de bois pour le secteur sylvicole.**

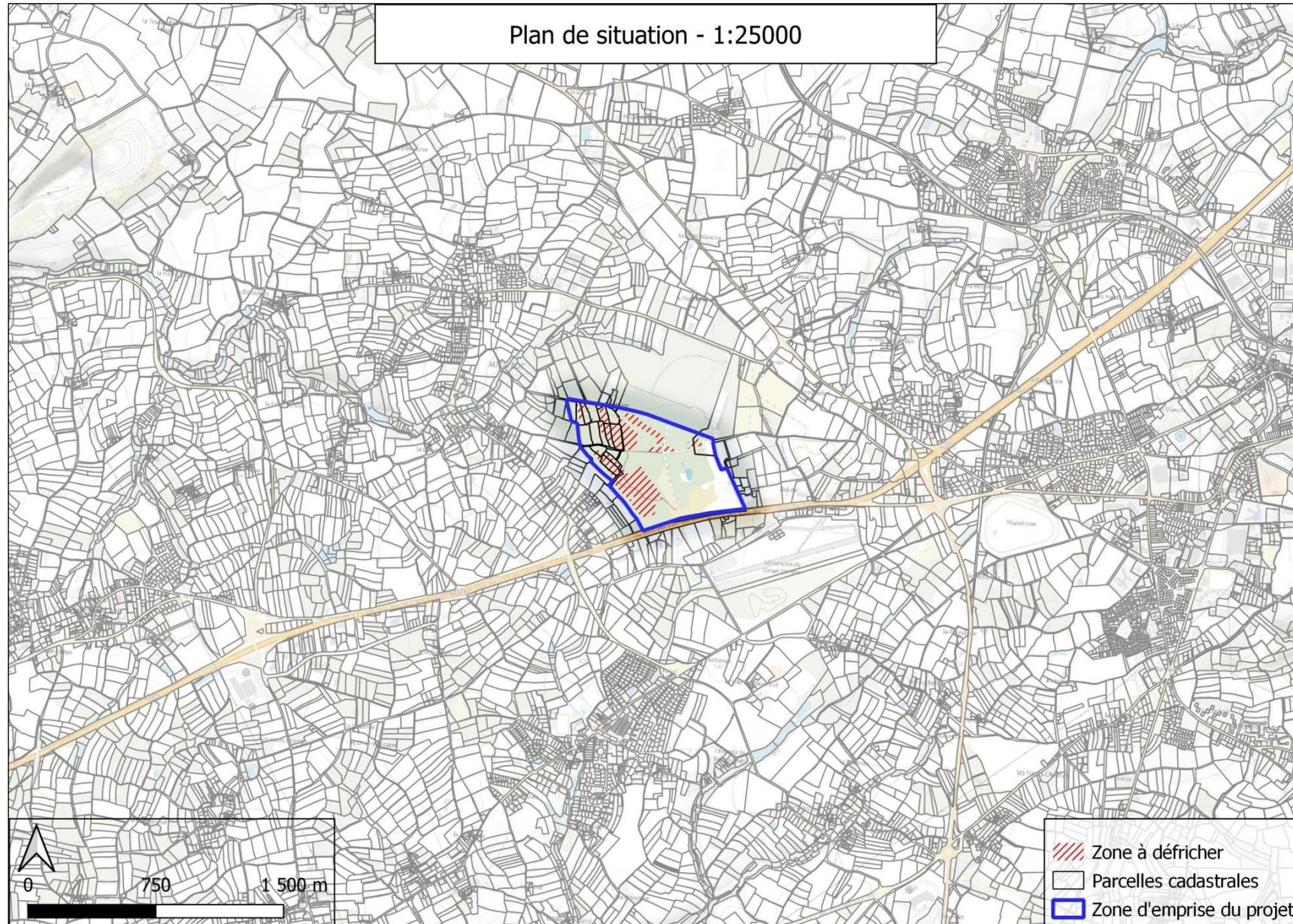


## 10. ANNEXES – PIÈCES JUSTIFICATIVES



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

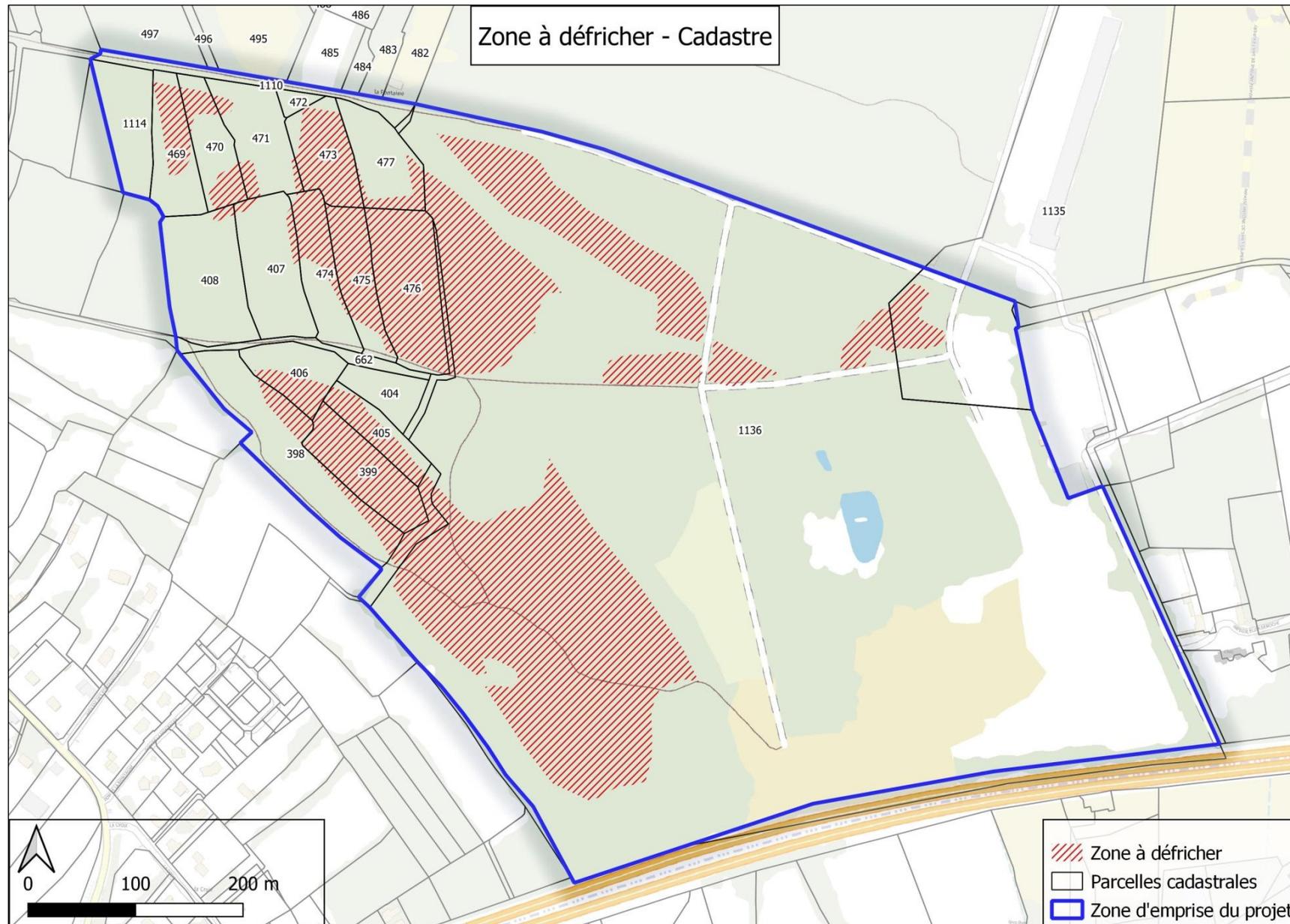
## ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION LOCALISANT LES TERRAINS A DEFRICHER





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## ANNEXE 2 : EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL





# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

Parcelles		Surface du défrichement (ha)
Section	N°	
A	398	0,1166
A	399	0,5440
A	405	0,2325
A	406	0,1517
A	407	0,0579
A	408	0,0293
A	469	0,1875
A	470	0,0696
A	471	0,0225
A	473	0,4125

A	474	0,2349
A	475	0,4088
A	476	0,8279
A	477	0,1028
A	1135	0,1952
A	1136	7,8063



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE PROPRIETE

## RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 1 sur 6

ANNEE DE MAJ	2018	DEP DIR	22 0	COM	003 AUCALEUC	TRES	050	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+0048										
Propriétaire		PBC7N3		SAS LE CLOS DES FONTAINES																									
7 RUE DE L'ENGOUVENT		22100 DINAN																											
PROPRIÉTÉS BÂTIES																													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																					
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM			
				R EXO						0 EUR																			
REV IMPOSABLE COM		0 EUR		COM																									
				R IMP						0 EUR																			
				COM																									
				R IMP						0 EUR																			

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																LIVRE FONCIER					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
12	A	279		LES PERRIERES	B 440			1 003A		L	01		1 17 70	7,77	A	TA		7,77	100		
															C	TA		1,55	20		
															GC	TA		1,55	20		
12	A	282		LES PERRIERES	B 440			1 003A		L	01		3 40	0,22	A	TA		0,22	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
12	A	283		LES PERRIERES	B 440			1 003A		L	01		3 40	0,22	A	TA		0,22	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
12	A	285		LA COULEE DE SPERRIERES	B 150			1 003A		L	01		5 40	0,35	A	TA		0,35	100		
															C	TA		0,07	20		
															GC	TA		0,07	20		
12	A	286		LA COULEE DE SPERRIERES	B 150			1 003A		L	01		3 20	0,22	A	TA		0,22	100		
															C	TA		0,04	20		
															GC	TA		0,04	20		
12	A	289		LA COULEE DE SPERRIERES	B 150			1 003A		L	01		17 20	1,14	A	TA		1,14	100		
															C	TA		0,23	20		
															GC	TA		0,23	20		
12	A	291		LA COULEE DE SPERRIERES	B 150			1 003A		L	01		15 90	1,05	A	TA		1,05	100		
															C	TA		0,21	20		
															GC	TA		0,21	20		
12	A	294		LES PERRIERES	B 440			1 003A		L	01		23 65	1,55	A	TA		1,55	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 2 sur 6

ANNÉE DE MAJ 2018										DEP DIR 22 0		COM 003 AUCALEUC		TRES 050		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL +00048		
Propriétaire PBC7N3 SAS LE CLOS DES FONTAINES										7 RUE DE L'ENGOULVENT 22100 DINAN												
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION											Feuille					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
12	A	295		LA COULEE DE SPERRIERES	B 158			1 003A		L	01		43 40	2,87	C TA			0,31	20			
															GC TA			0,31	20			
															A TA			2,87	100			
															C TA			0,57	20			
															GC TA			0,57	20			
12	A	296		LANDE DE SPLANCHETTES	B 366			1 003A		L	01		61 60	4,07	A TA			4,07	100			
															C TA			0,81	20			
															GC TA			0,81	20			
12	A	297		LANDE DE SPLANCHETTES	B 366			1 003A		L	01		24 10	1,6	A TA			1,6	100			
															C TA			0,32	20			
															GC TA			0,32	20			
12	A	298		LANDE DE SPLANCHETTES	B 366			1 003A		L	01		28 60	1,88	A TA			1,88	100			
															C TA			0,38	20			
															GC TA			0,38	20			
12	A	398		LA GRANDE LONGUEAIE	B 283			1 003A		L	01		1 05 70	6,98	A TA			6,98	100			
															C TA			1,4	20			
															GC TA			1,4	20			
12	A	399		LA GRANDE LONGUEAIE	B 283			1 003A		L	01		54 40	3,59	A TA			3,59	100			
															C TA			0,72	20			
															GC TA			0,72	20			
12	A	404		LANDE DE S LONGUEAIES	B 364			1 003A		L	01		25 20	1,66	A TA			1,66	100			
															C TA			0,33	20			
															GC TA			0,33	20			
12	A	405		LANDE DE S LONGUEAIES	B 364			1 003A		L	01		30 00	1,99	A TA			1,99	100			
															C TA			0,4	20			
															GC TA			0,4	20			
12	A	406		LE MULETAIT	B 413			1 003A		L	01		38 40	2,54	A TA			2,54	100			
															C TA			0,51	20			
															GC TA			0,51	20			
12	A	407		LE COIN DE PIERRE	B 146			1 003A		L	01		70 10	4,64	A TA			4,64	100			
															C TA			0,93	20			
															GC TA			0,93	20			
12	A	408		LE CLOS COTARD	B 084			1 003A		L	01		84 90	5,6	A TA			5,6	100			
															C TA			1,12	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 3 sur 6

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DIR	22 0	COM	003 AUCALEUC	TRES	050	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00048	
Propriétaire		PBC7N3		SAS LE CLOS DES FONTAINES																	
		7 RUE DE L'ENGOUVENT		22100 DINAN																	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES															LIVRE FONCIER						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					ÉVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
12	A	469		LANDE DU CLOS COTARD	B 374			1 003A		L	01		53 50	3,55	GC	TA		1,12	20		
															A	TA		3,55	100		
															C	TA		0,71	20		
12	A	470		LANDE DU CLOS COTARD	B 374			1 003A		L	01		35 50	2,34	GC	TA		0,71	20		
															A	TA		2,34	100		
															C	TA		0,47	20		
12	A	471		LANDE DU CLOS COTARD	B 374			1 003A		L	01		55 80	3,7	GC	TA		0,47	20		
															A	TA		3,7	100		
															C	TA		0,74	20		
12	A	472		PETIT COMMUN DU PONT DE PI	B 450			1 003A		L	01		5 50	0,37	GC	TA		0,74	20		
															A	TA		0,37	100		
															C	TA		0,07	20		
12	A	473		LANDE DU PONT DE PIERRE	B 383			1 003A		L	01		45 80	3,02	GC	TA		0,07	20		
															A	TA		3,02	100		
															C	TA		0,6	20		
12	A	474		LE PETIT PONT DE PIERRE	B 459			1 003A		L	01		47 10	3,11	GC	TA		0,6	20		
															A	TA		3,11	100		
															C	TA		0,62	20		
12	A	475		LE PONT DE PIERRES	B 489			1 003A		L	01		44 20	2,91	GC	TA		0,62	20		
															A	TA		2,91	100		
															C	TA		0,58	20		
12	A	476		LE PONT DE PIERRES	B 489			1 003A		L	01		82 10	5,43	GC	TA		0,58	20		
															A	TA		5,43	100		
															C	TA		1,09	20		
12	A	477		LE PONT DE PIERRES	B 489			1 003A		L	01		49 40	3,26	GC	TA		1,09	20		
															A	TA		3,26	100		
															C	TA		0,65	20		
12	A	482		LE CLOS DES FONTAINES	B 098			1 003A		L	01		72 80	4,82	GC	TA		0,65	20		
															A	TA		4,82	100		
															C	TA		0,96	20		
12	A	483		METAIRIE	B 408			1 003A		S			23 60	0	GC	TA		0,96	20		
12	A	484		LE JARDIN	B 318			1 003A		L	01		7 80	0,53	A	TA		0,53	100		
															C	TA		0,11	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 4 sur 6

ANNEE DE MAJ 2018										DEP DIR 22 0 COM 003 AUCALEUC										TRES 050		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL +00048	
Propriétaire										PBC7N3 SAS LE CLOS DES FONTAINES																							
7 RUE DE L'ENGOUVENT										22100 DINAN																							
SIGNATION DES PROPRIÉTÉS															ÉVALUATION										LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet												
12	A	485		LE CLOS DES FONTAINES	B098			1 003A		L	01		34 60	2,28	GC	TA			0,11	20													
															A	TA			2,28	100													
															C	TA			0,46	20													
12	A	486		LE CLOS DES FONTAINES	B098			1 003A		L	01		94 00	6,22	GC	TA			0,46	20													
															A	TA			6,22	100													
															C	TA			1,24	20													
12	A	487		LE CLOS DES GENETS	B099			1 003A		L	01		1 35 80	8,97	GC	TA			1,24	20													
															A	TA			8,97	100													
															C	TA			1,79	20													
12	A	488		LE CLOS DES GENETS	B099			1 003A		L	01		1 93 20	12,76	GC	TA			1,79	20													
															A	TA			12,76	100													
															C	TA			2,55	20													
12	A	489		LA PREE	B532			1 003A		L	01		1 04 15	6,9	GC	TA			2,55	20													
															A	TA			6,9	100													
															C	TA			1,38	20													
12	A	490		LA PREE	B532			1 003A		L	01		57 80	3,83	GC	TA			1,38	20													
															A	TA			3,83	100													
															C	TA			0,77	20													
12	A	491		LA PREE	B532			1 003A		L	01		79 85	5,28	GC	TA			0,77	20													
															A	TA			5,28	100													
															C	TA			1,06	20													
12	A	493		LA PIECE D ABAS	B475			1 003A		L	01		1 04 70	6,92	GC	TA			1,06	20													
															A	TA			6,92	100													
															C	TA			1,38	20													
12	A	494		PETIT CLOS DE LA PETITE PI	B447			1 003A		L	01		73 20	4,84	GC	TA			1,38	20													
															A	TA			4,84	100													
															C	TA			0,97	20													
12	A	495		L ECOSAU	B224			1 003A		L	01		1 31 00	8,67	GC	TA			0,97	20													
															A	TA			8,67	100													
															C	TA			1,73	20													
12	A	496		LA RABINE	B544			1 003A		L	01		20 90	1,38	GC	TA			1,73	20													
															A	TA			1,38	100													
															C	TA			0,28	20													
															GC	TA			0,28	20													

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 5 sur 6

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DIR	22 0	COM	003 AUCALEUC	TRES	050	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	+00048		
Propriétaire		PBC7N3		SAS LE CLOS DES FONTAINES																		
7 RUE DE L'ENGOUVENT		22100 DINAN																				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
12	A	497		LA PIECE D AHAUT	B476			1003A		L	01		1 01 80	6,72	A	TA			6,72	100		
															C	TA			1,34	20		
															GC	TA			1,34	20		
12	A	537		LA COULEE DE LA PLANCHETTE	B157			1003A		L	01		31 60	2,08	A	TA			2,08	100		
															C	TA			0,42	20		
															GC	TA			0,42	20		
12	A	538		LA COULEE DE LA PLANCHETTE	B157			1003A		L	01		9 20	0,61	A	TA			0,61	100		
															C	TA			0,12	20		
															GC	TA			0,12	20		
12	A	539		LANDE DU PONT DE LA PLANCH	B382			1003A		L	01		50 40	3,33	A	TA			3,33	100		
															C	TA			0,67	20		
															GC	TA			0,67	20		
12	A	662		LA HAUTE FRECHAIS	B309	0406		1003A		L	01		17 20	1,14	A	TA			1,14	100		
															C	TA			0,23	20		
															GC	TA			0,23	20		
12	A	805		LA NOE DES LANDES	B422	0299		1003A		L	01		34 27	2,25	A	TA			2,25	100		
															C	TA			0,45	20		
															GC	TA			0,45	20		
12	A	806		LANDE DE LA PLANCHETTE	B349	0300		1003A		L	01		42 09	2,78	A	TA			2,78	100		
															C	TA			0,56	20		
															GC	TA			0,56	20		
12	A	809		LANDE DE LA PLANCHETTE	B349	0301		1003A		L	01		39 21	2,58	A	TA			2,58	100		
															C	TA			0,52	20		
															GC	TA			0,52	20		
12	A	810		LANDE DE SPLANCHETTES	B366	0302		1003A		L	01		39 10	2,58	A	TA			2,58	100		
															C	TA			0,52	20		
															GC	TA			0,52	20		
12	A	813		LES DERRIERES	B217	0303		1003A		L	01		48 60	3,22	A	TA			3,22	100		
															C	TA			0,64	20		
															GC	TA			0,64	20		
12	A	814		LES FERRIERES	B440	0293		1003A		L	01		1 07 60	7,11	A	TA			7,11	100		
															C	TA			1,42	20		
															GC	TA			1,42	20		
12	A	817		LES FERRIERES	B440	0292		1003A		L	01		62 09	4,12	A	TA			4,12	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

Page 6 sur 6

ANNEE DE MAJ		DEP DIR		COM		TRES		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL						
2018		22 0		003 AUCALEUC		050												+00048						
Propriétaire				PBC7N3		SAS LE CLOS DES FONTAINES																		
7 RUE DE L'ENGOUVENT				22100 DINAN																				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																								
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION						LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet			
12	A	818		LA COULEE DES PERRIERES	B158	0288	1	003A		L	01		84 30	5,58	C TA			0,82	20					
															GC TA			0,82	20					
															A TA			5,58	100					
															C TA			1,12	20					
															GC TA			1,12	20					
12	A	821		LES PERRIERES	B440	0287	1	003A		L	01		39 45	2,6	A TA			2,6	100					
															C TA			0,52	20					
															GC TA			0,52	20					
12	A	822		LES PERRIERES	B440	0281	1	003A		L	01		37 52	2,47	A TA			2,47	100					
															C TA			0,49	20					
															GC TA			0,49	20					
12	A	825		LES PERRIERES	B440	0280	1	003A		L			1 25	0	EP									
12	A	1108		LE VIEL ETANG	B593	0535	1	003A		L	01		10 25	0,68	A TA			0,68	100					
															C TA			0,14	20					
															GC TA			0,14	20					
12	A	1110		LA HAUTE FRECHAIS	B309	0497	1	003A		L	01		29 70	1,97	A TA			1,97	100					
															C TA			0,39	20					
															GC TA			0,39	20					
12	A	1112		LE VIEL ETANG	B593	0536	1	003A		L	01		9 05	0,59	A TA			0,59	100					
															C TA			0,12	20					
															GC TA			0,12	20					
12	A	1114		LANDE DU BOUILLON ROLE	B370	0468	1	003A		L	01		47 86	3,17	A TA			3,17	100					
															C TA			0,63	20					
															GC TA			0,63	20					
12	A	1135		BEL AIR	B016	0541	1	003A		S			6 70 93	0	EP									
12	A	1136		BEL AIR	B016	0541	1	003A		L	01		60 63 91	400,87	EP									
HA A CA					REV IMPOSABLE		607 EUR		COM		R EXO		442 EUR		R EXO		607 EUR							
CONT					98 85 93				R IMP		165 EUR				TAXE AD		R IMP		0 EUR		MAJ TC		0 EUR	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## ANNEXE 4 : MANDAT DU PROPRIETAIRE

### MANDAT

Je soussigné, Monsieur **Richard COUTANCHE**, Président de la société **LE CLOS DES FONTAINES**, société par actions simplifiée dont le siège est situé à Dinan (22 100), 7 rue de l'Engoulvent, identifiée au SIREN sous le numéro 515 345 858 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Malo,

#### ATTESTE :

Qu'une promesse de vente portant sur les parcelles indiquées ci-après a été signée le 23 juillet 2020 entre la société Le Clos des Fontaines et la société IEL Exploitation 64.

#### ET DONNE MANDAT A :

La société **IEL EXPLOITATION 64**, Société à responsabilité limitée dont le siège est situé à Saint-Brieuc (22 000), 41 Ter Boulevard Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 821 313 848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc, représentée par Monsieur Ronan Moalic agissant en qualité de Gérant, dument habilité à cet effet.

#### AUX FINS DE :

Solliciter auprès des services compétents toutes demandes administratives relatives au projet de valorisation du Camp d'Aucalec comportant notamment une centrale photovoltaïque au sol porté par IEL Exploitation 64 sur le territoire de la commune de Aucalec (22 100).

Les parcelles pouvant être concernées (en tout ou partie) sont les suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
A	279	Les Perrières	01	17	70
A	282	Les Perrières	00	03	40
A	283	Les Perrières	00	03	40
A	285	La Coulée des Perrières	00	05	40
A	286	La Coulée des Perrières	00	03	20
A	289	La Coulée des Perrières	00	17	20
A	291	La Coulée des Perrières	00	15	90
A	294	Les Perrières	00	23	65
A	295	La Coulée des Perrières	00	43	40
A	296	Lande des Planchettes	00	61	60
A	297	Lande des Planchettes	00	24	10
A	298	Lande des Planchettes	00	28	60
A	398	La Grande Longueiraie	01	05	70
A	399	La Grande Longueiraie	00	54	40
A	404	Lande Longueiraie	00	25	20
A	405	Lande Longueiraie	00	30	00
A	406	Le Muletait	00	38	40
A	407	Le Coin de Pierre	00	70	10
A	408	Le Clos Cotard	00	84	90
A	469	Lande du Clos Cotard	00	53	50
A	470	Lande du Clos Cotard	00	35	50
A	471	Lande du Clos Cotard	00	55	80
A	472	Petit Commun du Pont de Pierre	00	05	50
A	473	Lande du Pont de Pierre	00	45	80
A	474	Le Petit Pont de Pierre	00	47	10
A	475	Le Pont de Pierres	00	44	20
A	476	Le Pont de Pierres	00	82	10
A	477	Le Pont de Pierres	00	49	40
A	482	Le Clos des Fontaines	00	72	80
A	483	Métainc	00	23	60

1

A	484	Le jardin	00	07	80
A	485	Le Clos des Fontaines	00	34	60
A	486	Le Clos des Fontaines	00	94	00
A	487	Le Clos des Genets	01	35	80
A	488	Le Clos des Genets	01	93	20
A	489	La Préc	01	04	15
A	490	La Préc	00	57	80
A	491	La Préc	00	79	85
A	493	La Pièce d'Abas	01	04	70
A	494	Petit Clos de la Petite Pierre	00	73	20
A	495	L'Écosan	01	31	00
A	496	La Rabine	00	20	90
A	497	La Pièce d'Ahaut	01	01	80
A	537	La Coulée de la Planchette	00	31	60
A	538	La Coulée de la Planchette	00	09	20
A	539	Lande du Pont de la Planch	00	50	40
A	662	La Haute Frechais	00	17	20
A	805	La Noë des Landes	00	34	27
A	806	Lande de la Planchette	00	42	09
A	809	Lande de la Planchette	00	39	21
A	810	Lande de la Planchette	00	39	10
A	813	Les Dorieres	00	48	60
A	814	Les Perrières	01	07	60
A	817	Les Perrières	00	62	09
A	818	La Coulée des Perrières	00	94	30
A	821	Les Perrières	00	39	45
A	822	Les Perrières	00	37	52
A	825	Les Perrières	00	01	25
A	1108	Le Vicié Ezang	00	10	25
A	1110	La Haute Frechais	00	29	70
A	1112	Le Vicié Ezang	00	09	05
A	1114	Lande du Bouillon Role	00	47	86
A	1135	Bel Air	06	70	93
A	1136	Bel Air	60	63	91
Total			98	85	93

Le mandataire IEL Exploitation 64 est désigné comme seul redevable de toutes obligations et prescriptions qui seront subordonnées à toute autorisation administrative.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Dinan, le 8 décembre 2022,

Signature du Mandant :

Monsieur Richard COUTANCHE

2



# Dossier de demande d'autorisation de défrichement

## ANNEXE 5 : KBIS DE LA SOCIETE IEL EXPLOITATION 64

Greffes du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc 17 RUE PARMENTIER BP 2116 22021 ST BRIEUC CEDEX 1 N° de gestion 2016B00544	Code de vérification : viLEArwgzu <a href="https://www.infogreffe.fr/contrôle">https://www.infogreffe.fr/contrôle</a>	
<b>Extrait Kbis</b>		
<b>EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES</b> à jour au 7 décembre 2022		
<b>IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE</b>		
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	821 313 848 R.C.S. Saint-Brieuc	
<i>Date d'immatriculation</i>	07/07/2016	
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>IEL EXPLOITATION 64</b>	
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)	
<i>Capital social</i>	500,00 Euros	
<i>Adresse du siège</i>	41Ter Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc	
<i>Activités principales</i>	Production d'électricité par exploitation de systèmes énergétiques non polluants d'origine renouvelable, notamment éolien et solaire photovoltaïque	
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 06/07/2115	
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre	
<b>GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES</b>		
<b>Cérant</b>		
<i>Nom, prénoms</i>	MOALIC Ronan, Hubert	
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 26/04/1976 à Landerneau (29)	
<i>Nationalité</i>	Française	
<i>Domicile personnel</i>	27 Rue de la Tour 22000 Saint-Brieuc	
<b>Cérant</b>		
<i>Nom, prénoms</i>	PICOT Loïc Vincent Pierre	
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/01/1976 à Caen (14)	
<i>Nationalité</i>	Française	
<i>Domicile personnel</i>	39 Rue Jean Savidan 22300 Lannion	
<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL</b>		
<i>Adresse de l'établissement</i>	41Ter Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc	
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité par exploitation de systèmes énergétiques non polluants d'origine renouvelable, notamment éolien et solaire photovoltaïque	
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/06/2016	
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création	
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe	
<b>IMMATRICULATIONS HORS RESSORT</b>		
<i>R.C.S. Saint-Malo</i>		
Le Greffier  FIN DE L'EXTRAIT		
R.C.S. Saint-Brieuc - 08/12/2022 - 15:35:55 <span style="float: right;">page 1/1</span>		





PC N°11 - Étude d'impact sur l'environnement





IEL EXPLOITATION 64

**ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**



**PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DU CAMP D'AUCALEUC**

**COMMUNE D'AUCALEUC (22003)  
COTES-D'ARMOR (22)**

Initiatives & Energies Locales